Yao E. KOUAMÉ

APPROCHE PHONOLOGIQUE DES LANGUES IVOIRIENNES À TRAVERS LA GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE

LE GRAAL
EDITION

APPROCHE PHONOLOGIQUE DES LANGUES IVOIRIENNES À TRAVERS LA GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE

Yao Emmanuel KOUAMÉ

APPROCHE PHONOLOGIQUE DES LANGUES IVOIRIENNES À TRAVERS LA GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE

Sommaire

Remerciements……..... …..p4
Conventions d'écriture et abréviations…….……... ..p6
Introduction…… ……...p7
1.Théories de la phonologie générative…….... ….. ..p16
2.La dérivation nominale et faits phonologiques……. ……..p22
3.Tonologie, élision vocalique, optimalité et harmonie vocalique ……. ..p45
4.Élision vocalique, optimalité et harmonie vocalique……. ..p52
5.Analyse de la nasale syllabique : cas de l'éotilé et du baoulé…… p68
Conclusion…… .p79
Bibliographie……..…… ……p80

Remerciements

Cet ouvrage est l'aboutissement de cinq années de labeur. J'en dois la réalisation d'abord à ma chère et tendre épouse Dr KANGA Akissi Agnès-Danielle. Mes remerciements s'adressent, par ailleurs, à mes chers collègues et aînés les professeurs KOUADIO N'guessan Jérémie, anciennement Doyen à l'UFR Langues, Littératures et Civilisations, AHOUA Firmin et BOGNY Yapo Joseph ; à mes collègues et frères Professeur ABOA Alain et Docteur KALLET Abream. Je formule tout spécialement ma reconnaissance à l'ensemble des mes collègues Enseignants-Chercheurs et Chercheurs de l'Institut de Linguistique d'Abidjan et du Département des Sciences du Langage pour leur collaboration, leur soutien et leurs conseils avisés. Mes remerciements vont enfin à mes informateurs qui se sont prêtés à de longues séances nous permettant ainsi de recueillir et d'affiner nos corpus.

Conventions d'écriture et abréviations

Nous avons utilisé les symboles de l'Association Phonétique Internationale (A.P.I.). Il nous a paru également convenir d'adopter des abréviations complémentaires. Ainsi, nous avons la liste qui suit :

T	:	ton
H	:	ton ponctuel haut [´]
M	:	ton ponctuel moyen [¯]
B	:	ton ponctuel bas [`]
BH	:	ton modulé bas-haut [ˇ]
HB	:	ton modulé haut-bas [ˆ]
A	:	attaque ou position consonantique
PLU ou plu	:	pluriel
N	:	nom
V	:	verbe
I	:	morphème flexionnel ou marque aspecto-temporelle
ADJ	:	adjectif
ADV	:	adverbe
P	:	postposition
VP	:	syntagme verbal
NP	:	syntagme nominal
IP	:	projection maximale de I « ou syntagme flexionnel »
SG	:	singulier
DEF	:	défini, indéfini
S	:	phrase

Introduction

La linguistique fait partie des sciences humaines (Histoire, Philosophie, Sociologie, Psychologie) ; c'est-à-dire des sciences qui s'intéressent à l'homme. En comparaison à la Botanique qui s'intéresse aux plantes, le but de la linguistique, en tant que science de l'homme, est de décrire le fonctionnement de la langue et les différents mécanismes de la langue, du langage. Il s'agit d'un système de signes vocaux articulés, employés par l'homme dans la communication. Ainsi, l'objet de la linguistique sera l'étude du langage à travers les langues naturelles, dont l'une des caractéristiques principales est qu'elles sont parlées, c'est à dire articulées.

L**a linguistique est donc l'étude scientifique du langage humain**. Nous précisons bien langage humain car il y a d'autres types de langage : le langage des ordinateurs ou le langage des abeilles, par exemple, qui sont l'objet d'autres sciences. L'étude linguistique se fait selon deux axes :

1. La linguistique cherche à déterminer les éléments communs à tous les langues du monde. Les propriétés générales du langage varient d'une langue à une autre. La linguistique, vue sous cet angle, est appelée linguistique générale, linguistique théorique ou linguistique universelle. Par exemple, on trouvera dans une étude de linguistique que toutes les langues ont des voyelles et des consonnes ou qu'elles ont toutes la structure syllabique CV (Consonne-Voyelle), ou que dans nombre de langues une voyelle contigüe (collée ou proche) à une consonne nasale se nasalise.

V (voyelle) V C (consonne)

[-nasale] → [+nasale] / [+nasale]

Ex : en baoulé, la voyelle [i] placée devant [n] ou [m] devient in**.** On a **:** ni « mère », mi « moi ».

2. Dans un deuxième volet, **la linguistique va s'intéresser à la description scientifique et systématique d'une langue particulière**. Ainsi, nous aurons, dans cette optique, la linguistique française, la linguistique dioula, etc. Vue sous cet angle, la linguistique est appelée Linguistique particulière.

Par étude scientifique, nous entendons toute étude qui respecte un certain nombre de principes, à savoir :

-L'observation ou la description

-L'émission d'hypothèses à partir de la description
-La formation de règles à partir des hypothèses émises
Par exemple, un Linguiste analysant le dioula d'Odienné peut faire la description suivante :
Le mot [ko] signifie « dire ». Il varie segmentalement. [k] devient g s'il est précédé du pronom N « moi »
I ko (tu dis)
A ko (il dit)
N go (je dis)
Le mot [ku] signifie « tête ». Nous avons le phénomène similaire ici :
I ku(ta tête)
A ku (sa tête)
N gu (ma tête) .

La linguistique n'admet pas de jugement de valeur. Elle est descriptive par opposition à la grammaire traditionnelle qui est prescriptive et normative. Comment y est-on parvenu?

Pendant longtemps - jusqu'au XIXe siècle - la linguistique a été réduite à la simple grammaire traditionnelle, inaugurée par les Grecs de l'antiquité et continuée par les Romains, les philosophes scholastiques. La philosophie scholastique est la période où la philosophie "mère des sciences" prétendait tout expliquer : médecine, histoire, grammaire. Cette tradition s'est poursuivie au Moyen Âge et finalement avec les grammairiens français du XVIIe siècle. La réflexion sur le langage dans la Grèce antique apparaît en même temps que la philosophie, ce dont témoigne le sens du mot **LOGOS** : la parole et la raison. Ces faits vont de soi. En effet, le langage permet tous les échanges possibles entre les hommes. Il correspond à une forme supérieure de l'intelligence : la pensée conceptuelle grâce au pouvoir qu'il donne de représenter le réel par des signes.

Lorsque la grammaire s'est détachée de la philosophie, en particulier, chez les savants et les érudits qui travaillaient à Alexandrie. Il s'est établi l'opposition langue régulière-langue irrégulière (à partir du IIIe siècle avant J.C.). Une régularité, en grammaire, c'est un **schème** linguistique constant qui s'exprime par une règle. Par exemple, dans une langue écrite, la lettre « **S** » est la marque du pluriel des noms en français. Ainsi, si l'on écrit la proportion - au sens mathématique - suivante :
$\frac{homme}{hommes} = \frac{chose}{?}$, le « ? » doit être remplacé par ''**choses**'' en vertu de la règle qui précède. L'existence d'une règle permet d'écrire ainsi de nombreuses proportions ou, comme on le dirait en grec des **analogiai,** du terme d'analogie

employé par les grammairiens. Les grammairiens alexandrins furent donc des analogistes.

Mais une langue ne comprend pas que des régularités. Elle présente toujours des anomalies, des exceptions aux règles, à l'instar des expressions idiomatiques, nées de ce qu'on appelle usage. Par exemple, la règle : « le pluriel indique que l'on considère plusieurs êtres désignés par le mot portant la marque du pluriel » n'est pas respectée. En grec, s'agissant du nom de ville Athènes, qui se disait Athênai, la terminaison « ai » est celle du pluriel. Il y a donc là une anomalie puisqu'une cité unique, singulière était désignée par un nom du pluriel. Les analogistes alexandrins étaient enclins à repousser, le plus possible, les anomalies de la langue. Pour ce faire, ils avaient construit des modèles réguliers de paradigmes, sur lesquels ils recommandaient de s'aligner. Ils avaient comme adversaires les anomalistes, partisans de la valeur des anomalies dans lesquelles ils voyaient un signe du caractère naturel de la langue.

Les grammairiens latins ont repris, pour le compte de leur langue, les méthodes des modèles grecs. Les grandes synthèses grammaticales ont été réalisées par **Donat** (IVe siècle après J.C.), auteur d'un traité de grammaire resté classique, et **Priscien** (Ve-VIe siècles après J.C., professeur à Constantinople) qui a écrit le traité de grammaire le plus complet de l'antiquité. Ce traité est intitulé **Institutio de arte grammatica,** point de départ des premières grammaires modernes latines. Au Moyen Age, la langue, par excellence, est le latin écrit. Les idiomes parlés en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, entre autres, sont considérés comme des langues vulgaires et, s'il existe, autour du XIe siècle, une littérature dans les langues, les grammairiens en font rarement cas. L'essentiel des théories grammaticales du Moyen Age se résume aux deux thèses suivantes :

-**priorité de la langue écrite** (pratiquement le latin) sur la langue parlée ;

-**universalité des catégories linguistiques**.

Toutes les langues, quelles qu'elles soient, possèdent, à quelques détails « accidentels » près, les mêmes schémas d'expression notamment la même partie du discours comprenant la classe des noms, les articles, adjectifs, les pronoms, les verbes, les adverbes, les prépositions, les conjonctions ou encore les catégories grammaticales admettant le genre, le nombre.

À la Renaissance, il apparaît un regain d'intérêt pour les langues dites vulgaires. On voit se manifester, en France, la tradition classique portée par la grammaire française au XVIIe et au XVIIIe Siècles. La conception d'une grammaire normative traditionnelle aboutit à l'édiction de règles, de normes fondées sur l'idée que les langues humaines ne sont que les variantes d'un

système de communication universel, logique et rationnel : le bon usage. Le français va devenir officiellement la langue de l'administration. L'usage de sa grammaire va s'imposer. Cet usage est celui de la cour royale et de ceux qui fréquentent la haute classe. Cela donne lieu à la notion de bon usage lequel s'érige en norme. Pour bien s'exprimer, il faut parler à la manière du roi. L'usage dans les traités élaborés va être codifié. Il est question de mettre en œuvre des règles pour permettre aux hommes de s'exprimer correctement. C'est à partir du bon usage que les livres de grammaire vont être confectionnés. Le point de vue normatif est présent de nos jours avec l'exemple du passé simple qui est en voie de disparaître. Disons qu'il y a une variation entre le bon usage codifié, enseigné et l'usage effectif ou réel de la langue. Il existerait, selon l'académie française, la grammaire traditionnelle, une langue « correcte » et une seule. Pour la défendre, la protéger de la corruption et imposer son bon usage, il se fonde l'académie française créée par RICHELIEU en 1635.

La France a été le seul pays possédant un organisme officiel chargé pratiquement d'interdire l'évolution de la langue et proclamer la supériorité de la langue écrite. On rencontre une attitude d'esprit analogue dans les autres pays européens. En Angleterre on peut citer les auteurs du XVIIe siècle comme JOHNSON, GIBBON et BURKE. Leurs œuvres aboutissent à la grammaire anglaise (English grammar) publiée en 1795 par LINDLEY MURRAY, un commerçant américain dont l'ouvrage connut plus de deux cents éditions entre1795 et 1850**. L'œuvre des Professeurs de Port-Royal ou la grammaire de Port-Royal** en 1660 va voir apparaître un ensemble d'hypothèses vraiment rationnelles sur le langage. Cet ensemble d'hypothèses sont élaborées par ANTOINE ARNAUD et CLAUDE LANCELOT, Professeur à Port-Royal. Leur ouvrage est intitulé « **Grammaire générale et raisonnée** ».

Pour les théoriciens (auteurs), le langage reflète une pensée préexistante et tous les hommes pensent de la même manière. Les différences que constituent les langues prouvent en somme l'existence de deux systèmes : un système de base, inné, celui de la pensée qui tend à s'actualiser dans le langage, et un système linguistique particulier à un groupe humain. De même le langage étant une représentation de la pensée par des signes, si on arrive à analyser un certain nombre de langues, on va remonter aux principes universaux qui sous-tendent toutes les langues du monde. L'étape de la Philologie - entendue comme l'étude pluridisciplinaire des textes anciens à partir de plusieurs disciplines notamment la linguistique, l'histoire, la littérature - en est une illustration. La philologie, c'est-à-dire l'étude des langues, non pas pour elles, mais dans leur rapport avec les textes littéraires, est née en Allemagne à la fin

du XVIIIe siècle. Il ne s'agit pas tellement de prescrire la norme du « bien parler » mais d'analyser les grandes œuvres anciennes pour y découvrir les secrets, en quelque sorte les techniques des auteurs. A partir de 1777, l'initiateur de ce mouvement fut **FRIEDRICH AUGUST WORF** (1759-1824). Autrement dit, alors que la grammaire traditionnelle posait la question : « comment doit-on utiliser une langue ? », la philologie posait la question : « comment a-t-on utilisé la langue ? ».

L'étude philologique donna naissance à la comparaison des langues. En particulier, la découverte, à la fin du XIIIe siècle, du Sanskrit (langue ancienne de l'Inde) fit comprendre les rapports jusque-là inexpliqués du grec et du latin. Ainsi apparut la philologie comparée ou grammaire comparée, ou encore linguistique comparative et historique, au XIXe siècle, comme l'on préfère l'appeler maintenant.

Il n'est pas besoin d'être un grand linguiste pour constater qu'il existe des ressemblances frappantes entre certaines langues, s'agissant notamment, de leur vocabulaire perçu comme l'une des parties les plus visibles du langage. En voici quelques exemples dans le tableau :

Français	Italien	Espagnol	Anglais	Allemand	Suédois
Chapeau	Cappèllo	Sombrero	Hat	Hat	Hatt
Enfer	Inferno	Infierno	Hell	HÖlle	Helvete
Baiser	Bàcio	Beso	Kiss	Kuβ	Kyss
Homme	Uèmo	Hombre	Man	Mann	Man
Mère	Madre	Madre	Mother	Mutter	Moder
Père	Padre	Padre	Father	Vater	Fader
Fils	Figlio	Hijo	Son	Sohn	Son
lait	Latte	Leche	milk	Milch	Melk

On remarque aisément, en observant ce tableau, que les mots français, italiens et espagnols forment un groupe bien différent de celui des mots anglais, allemands et suédois. On traduira cela en disant que le français par exemple, est apparenté plus étroitement à l'espagnol qu'à l'anglais, l'allemand ou au Suédois. La grammaire comparée doit sa méthode aux

travaux des Genevois Ramus Rask (1815) et des Allemands Franz Bopp (1816) et Jacob Grimm (1833). Ils ont contribué à mettre en évidence l'analogie entre le sanskrit (langue très ancienne antérieure au grec et au latin) et la plupart des langues indo- européennes. On connaît plus la filiation des groupes des langues à tradition écrite que celles de tradition orale. C'est pourquoi, on peut remonter jusqu'à l'indo-européen d'un côté et de l'autre, on sait peu de choses sur l'origine de certaines langues africaines à culture orale, par exemple. Les ressemblances lexicales ; c'est-à-dire l'identité entre deux mots par exemple sont souvent superficielles, même si elles sont fréquentes. En effet, pour des raisons historiques et politiques, les langues peuvent s'emprunter mutuellement des mots, notamment des termes culturels. Ainsi en français, il existe de nombreux mots d'origine :

-**germanique** : blindé, écaillé, digue

-**italienne** : alerte, arsenal, balcon

-**espagnol :** hâbleur, intransigeant, jasmin

-**arabe :** alchimie, coton, orange, safran, sirop

-**hébraïque** : Satan, gêne, séraphin

-**persane** : bazar, échec, roquer

Mais ces emprunts ne signifient pas nécessairement un apparentement linguistique. C'est pourquoi, les comparatistes préfèrent s'intéresser aux structures grammaticales et surtout aux aspects phonétiques ; c'est-à-dire aux sons que représentent les consonnes et les voyelles de la langue. **BOPP** pensait, s'appuyant sur les caractères très archaïques du Sanskrit, retrouver l'état primitif de l'indo-européen et expliquer la genèse des formes grammaticales. Il n'a pas atteint ce but ambitieux, mais au cours de ses tentatives, il a découvert la méthode comparative, « tout comme **CHRISTOPHE COLOMB** a découvert l'Amérique en cherchant la route des Indes » (**A. Meillet**).

Les difficultés rencontrées par les précurseurs du comparatisme du XIXe siècle tournaient autour de deux points d'achoppement :

-jusqu'au XVIIe siècle on a cru fermement au mythe de la tour de Babel. L'humanité primitive n'aurait eu qu'une langue, l'hébreu, langue de la révélation, d'où toutes les langues seraient issues. C'est **LEIBNIZ** qui émit cette idée ayant conduit les grammairiens aux comparaisons les plus extravagantes.

-On ne possédait pas de méthode scientifique de comparaison. On constatait des affinités souvent inégales mais on ne les comprenait pas.

La Linguistique va connaître sa révolution appelée **la révolution Saussurienne ou la linguistique selon Saussure**. La révolution Saussurienne est fondée sur trois choses :

-délimitation de l'objet d'étude : langue
-élaboration de concepts d'analyse
-méthodes propres d'analyse

Le terme Linguiste apparaît, dans le dictionnaire de l'académie (en 1833), comme : « science de la grammaire générale appliquée aux diverses langues… ». C'est l'enseignement du suisse **FERDINAND DE SAUSSURE** (1857-1913) qui permettra de définir clairement la Linguistique en tant que science autonome, avec son objet, des méthodes et des champs d'application bien définis. Son œuvre est intitulée « **Cours de Linguistique générale » (CLG)**, publiée en 1916 par ses élèves Charles BALLY et Albert SECHEHAYE. Pour Saussure, la Linguistique doit analyser toutes les manifestations du langage humain y compris les langues mortes. En d'autres mots, la préoccupation n'est pas normative et la tâche première est d'expliquer et de décrire le fonctionnement de la langue. Pour la Linguistique, il ne doit pas exister de langue plus noble que d'autres. Contrairement à la philologie, la linguistique accorde la primauté à la langue parlée. La linguistique ne doit être subordonnée à aucune autre science, à la philosophie, à la psychologie. Elle doit avoir ses propres concepts. Avec Ferdinand De Saussure, on va comprendre l'intérêt et la portée d'un corpus en Linguistique. Un corpus est une portion, un texte condensé d'une richesse inouïe, assez représentatif d'une question ou fait de langue, de Linguistique. On parle de corpus de morphologie, de phonologie, de syntaxe, de phonétique…

LA SYNTAXE

Elle étudie la manière dont les mots se combinent pour former des énoncés. Elle étudie dans la langue, les règles et les combinaisons permissives et non permissives. Par exemple les phrases :

Le chat boit du lait
Le lait boit le chat (inacceptable)
Le chien mange la souris
La souris mange le chat (inacceptable)
Les inspecteurs discutent de la dévaluation (S→SN+SV)

LA SÉMANTIQUE

Elle se charge d'étudier le sens des mots, la manière dont les sens se combinent pour donner le sens d'unités plus grandes telles que la phrase, le paragraphe. Elle expose les règles générales qui affectent l'interprétation du sens des énoncés.

LA MORPHOLOGIE

C'est la partie de la linguistique qui décrit la façon dont on peut former les mots complexes à partir d'éléments simples appelés monèmes ou lexèmes et de l'unité morphologique irréductible appelée radical. Exemple : chant.

La morphologie s'occupe de la forme des mots, des règles qui régissent la structure interne des mots, des règles de combinaison entre les éléments constitutifs d'un mot.

LA PHONÉTIQUE

Elle a pour objet de décrire, de façon précise et systématique, les sons que comportent les langues humaines. Pour une définition plus scientifique, disons que la phonétique est l'étude des propriétés physiques et acoustiques des sons de la parole humaine.

-Propriétés physiques : les divers organes qui concourent à la production du son.

-Propriétés acoustiques : les paramètres qui entrent en jeu dans la production des sons : la hauteur, l'intensité, la durée et le timbre.

A partir d'un corpus, on peut interpréter et analyser les données de langue, observer, tirer des conclusions ou émettre des hypothèses (à titre de généralité descriptive).

La phonologie s'explique par le rapprochement de la phonétique. La phonologie, en ce qui la concerne, étudie les rapports, les relations qui existent entre les sons. Elle s'intéresse aux sons du langage du point de vue de leurs fonctions dans le système de communication linguistique (phonologie fonctionnelle).Ex : Père [pɛr].Par contre dans [orizon] et [⊃rizon], o/⊃ ne sont pas distinctifs. Ce sont les variantes libres d'un même phonème. Le remplacement de [P] par [m] donne un nouveau mot mère [mɛr]. [P] est distinctif de [m]. [p] joue le rôle de distinction. Il est distinctif de [m]. C'est un phonème. La phonologie est aussi l'étude des rapports que les sons entretiennent ente eux, dans une langue. Elle est aussi l'étude de la distribution et de la répartition des sons dans une langue. C'est par la distribution des sons qu'on peut savoir que [nzasa] n'est pas un mot français. Voici comment elle s'aperçoit dans le graphique. La langue est un système de signes. Quand on prend un domaine, il est organisé en sous-systèmes ou imbrications :

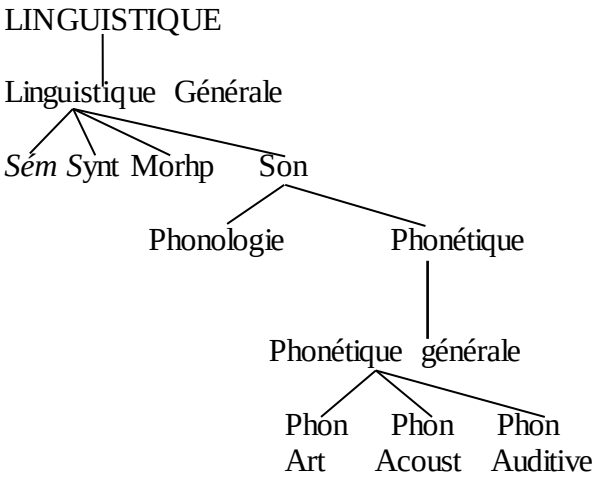

Depuis trois décennies, la morphologie et la phonologie, deux plans fondamentaux de la description linguistique ont connu des avancées considérables avec comme effet une tendance à la spécialisation. En morphologie après Selkirk (1982), Mohanan (1986), Scalise (1986), Brousseau (1990), Kouamé (2004), l'on parle de morphonologie distribuée, gabaritique et computationnelle ou numérique qui est la dernière née de cette incarnation philosophique avec pour portée un rôle dans la typologie et documentation des langues, une nouvelle discipline linguistique. En phonologie, nous avons les différentes approches : KLV et / ou tridimensionnelle, multilinéaire, lexicale, métrique. Les analyses morphologiques et phonologiques se font, aujourd'hui, en corrélation et ce, sous les horizons de l'optimalité.

1.Théories de la phonologie générative

La théorie générative, dénommée grammaire générative et transformationnelle (ou GG abréviation anglaise de Generative Grammar), se base sur le rôle important que joue le concept de transformation. Selon Chomsky (1965), les transformations concernent les propriétés syntaxiques des langues naturelles. Ces propriétés ont toutes plus ou moins la même forme abstraite visualisée ci-dessous :

W – X – Y – Z

1 2 3 4…..→ 3 – 1 – 2 – 4

La suite W X Y Z se transforme en une autre qui est Y W X Z.

Chomsky et Lasnik (1977) réalisent que le concept de transformation, tel que conçu est trop puissant parce qu'il amène à formuler beaucoup de règles mais aussi, parce que chaque règle postulée s'accompagne de plusieurs exceptions. Ils proposent donc qu'il existe des contraintes consistant en des principes généraux et universaux. Plus l'on découvrira ces principes plus les règles transformationnelles pourront être réduites au maximum. La description (linguistique) devient, en ce sens, une recherche de principes généraux et réguliers.

1.1. La théorie autosegmentale

La théorie autosegmentale a l'avantage de rendre compte plausiblement des faits phonologiques impliqués dans la formation morphologique. Ses développements récents sont l'œuvre de Jonathan Kaye, Jean Lowenstamn et Jean-Roger Vergnaud dénommés sous le sigle KLV. Toute syllabe est analysée par KLV comme constituée d'une attaque[1] (A) et d'une position rimale (R) comportant obligatoirement un constituant nucléaire (N). Fait facultativement suite à ce constituant nucléaire, une deuxième position rimale. Cet état de fait est visualisé par la configuration ci-dessous :

(1)

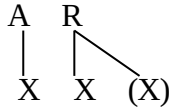

En vertu des possibilités de représentation que postule la théorie, les syllabes n'zikpli s'interprètent comme suit :

(1) La notion d'attaque peut être cernée en terme de position consonantique.

(2)

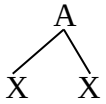

Dans cette configuration, on a affaire à une attaque branchante constituée de deux positions squelettes, comme mise en relief par l'exemple ci-dessous :

(3)

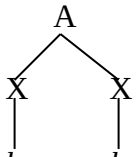

b *l* *ɔ̀* *[blɔ̀]* « potasse »

(4)

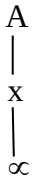

Cette configuration décrit une attaque simple car étant associée à une seule position squelettale. Elle est illustrée de la façon suivante :

(5)

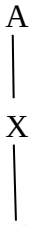

tí *[ti]* « tête »

(6)

À la différence de (4), la représentation (6) est une attaque vide, pour la raison que ne possédant pas d'autosegment. (6) est autorisée dans la langue de cette manière :

```
A   N   A   N
|   |   |   |
X   X   X   X
|   |       |
t   a       a    [taa]    « tabac »
```

(7) A

(7) impose le constat qu'elle est une attaque nulle du fait qu'elle n'est associée à aucune position squelettale, comme justifiée ci-dessous :

(8)
```
A   N   A   N
|   |   |
X   X   X
|   |   |
a   t   ĩ      [atiʃ]      « chemin »
```

(9)
```
R
|
N
|
X
```

(9) décrit une rime simple car comportant une seule position nucléaire. La recevabilité de cette structure émane de l'exemple que voici :

(10)
```
R
|
N
|
X
|
ɔ          [ɔ]          « il »
```

1.2. La phonologie lexicale ou l'hypothèse lexicaliste (Pulleyblank 1986)

La théorie indique que le domaine du lexique étant celui des mots, les représentations lexicales doivent être le résultat des représentations phonologiques associées aux mots. Autrement dit, la représentation lexicale

est la représentation phonologique des entrées lexicales c'est-à-dire les mots dérivés ou composés. En revanche, la représentation sous-jacente et la représentation phonétique correspondent, respectivement, à la représentation des morphèmes et au domaine phonologique, comme le visualise par exemple le modèle proposé par Mohanan. La phonologie a pour siège de confort la morphologie ou le cadre lexical. Le modèle suggère deux choses : tout processus phonologique qui requiert des informations morphologiques a lieu dans le domaine lexical, et tout processus phonologique qui requiert des informations syntaxiques a lieu dans le domaine syntaxique. Cet enchevêtrement ou emboîtement nécessaire et obligatoire peut se voir :

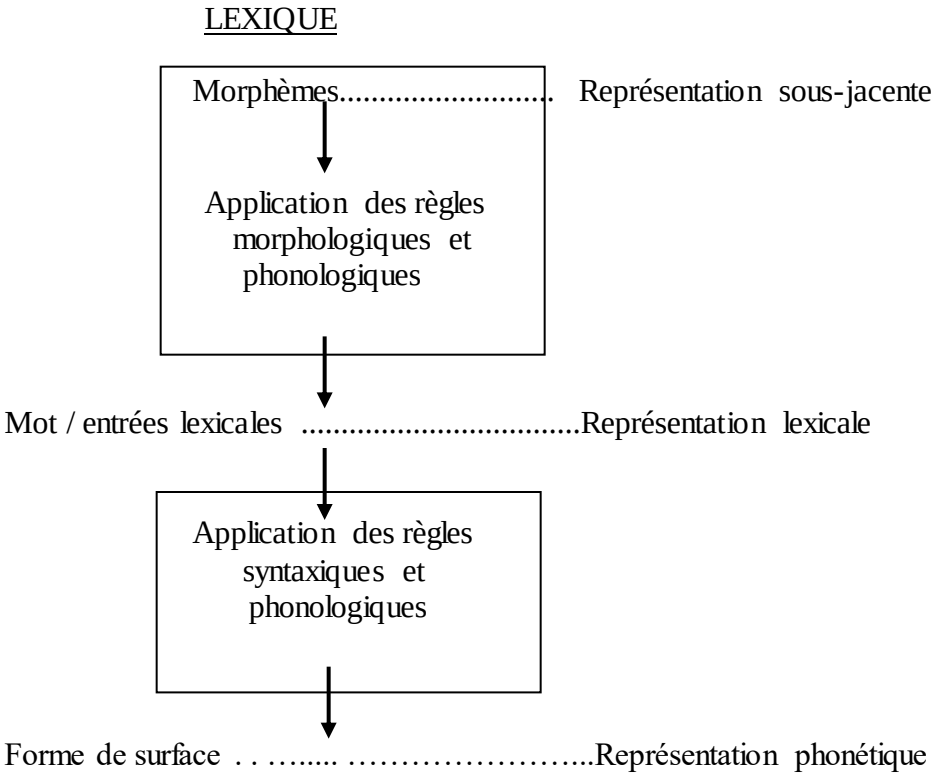

Vu cela, étudier le domaine du mot revient à opérer les généralisations descriptives qui permettent de prédire le comportement des unités lexicales, suivant les plans de la description linguistique : morphologique, syntaxique et sémantique. La préoccupation consistera, en ce qui nous concerne, à mettre en lumière les faits phonologiques qui se produisent dans les opérations morphologiques. Selon Pulleyblank (1981 et 1986) et Mohanan (1986),

tenants de la théorie lexicaliste, la composante morphologique d'une grammaire doit prendre en compte les règles phonologiques au cas où celles-ci interviennent dans les règles de formation des mots. En d'autres termes, la phonologie et la morphologie interagissent, suivant la visualisation que voici :

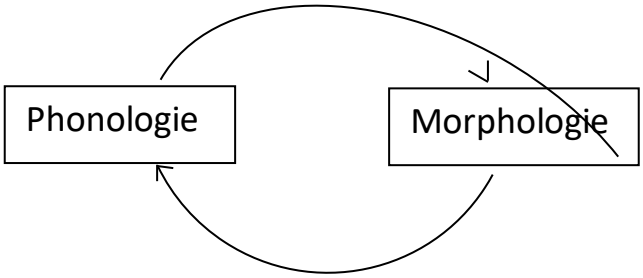

Pulleyblank (1981, p.1) donne, dans l'optique de cette interaction, un modèle du lexique. Conformément à ce modèle, un mot devant intégrer la composante de formation morphologique doit d'abord, subir les règles phonologiques appropriées et ensuite réintégrer la composante de formation morphologique pour s'appliquer à l'opération d'affixation ou l'opération de composition :

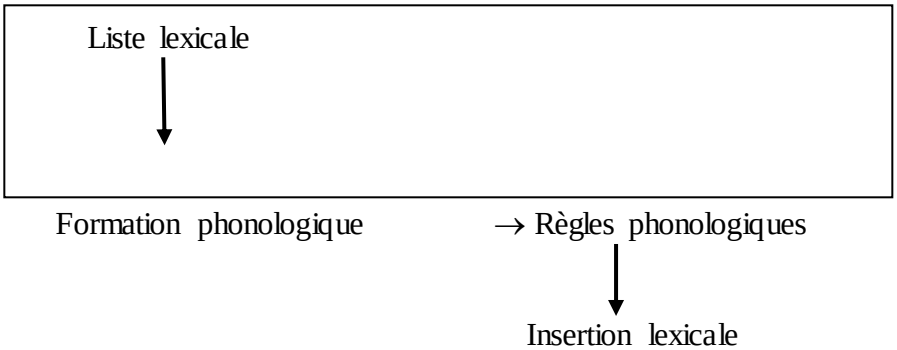

L'entrée ou l'insertion lexicale de chaque affixe selon Brousseau (1990) comprend sa représentation phonologique, sa représentation sémantique aussi

bien que ses traits syntaxiques : niveau catégoriel (X°, radical, affixe), traits diacritiques (+singulier, +pluriel) et traits catégoriels (±N, ±V), etc.

1.3. La phonologie générative

Kouamé (2006 : 71-72) prend, pour mieux cerner l'analyse par suffixation de la syllabe à l'initiale, le terme kolklokoˈ « très maigre » en l'examinant dans l'optique de la phonologie tridimensionnelle, telle que conçue par Halle et Vergnaud (1980) ; et Ahoua (1987, 1997). Le formalisme spécifique à cette théorie distingue trois niveaux de représentation que sont : les autosegments, le squelette et les unités porteuses d'autosegments. Dans notre analyse, les autosegments correspondent au plan tonal, au plan segmental ou au plan syllabique. Le squelette équivaut à la représentation intermédiaire dont les positions interprètent chaque plan en ses constituants. Les unités porteuses d'autosegments, en ce qui les concernent, constituent les sièges des autosegments.

a – avant l'association tons/consonnes

Le premier des deux tons bas tombe pour satisfaire aux exigences du principe du contour obligatoire.

```
B       B     H            B          H
x   x   x  x  x  -  x x    x  x   x   x  x -  x  x
k   o   k  l  o     k o    K  o   k   l  o    k  o
```

1.b – association un à un de la gauche vers la droite

```
B            H
|            |
x  x   x   x  -     x x
|  |   |   |  |     | |
k  o   k   l  o     k o
```

L'élément suffixé à savoir –ko n'a pas de ton propre.

2.c – dissociation et réalisation du ton H

La marque tonale basse de la première syllabe se propage sur le ton H de la deuxième syllabe et le dissocie. Le ton H détaché ne se perd pas, quoique privé du support vocalique. Il se maintient comme ton flottant pour se réassocier à la syllabe copiée dépourvue de ton propre.

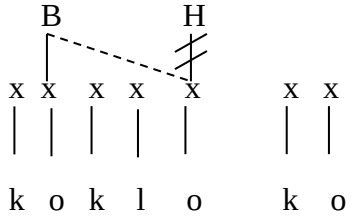

d – Résultat final

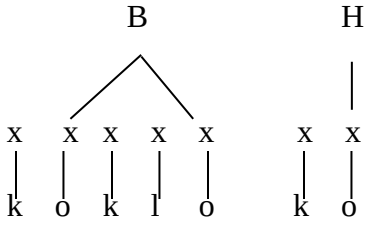

[koklokoˈ] « très maigre »

Le précepte lié à cette dérivation est qu'on explique la morphologie en phonologie.

2.La dérivation nominale et faits phonologiques

En constatant les données qui vont suivre l'on est en mesure d'observer que la construction du nom, sur la base du redoublement du verbe. La dérivation revient à faire la translation du verbe ; de la forme de départ en un nom, lequel est requis comme forme d'arrivée ou de surface :

a. *kαci* « échanger » *[kàcì kàcì]* « échange »
b. *sɔkɔ* « préparer » *[sɔ̄kɔ̄ sɔ̄kɔ̄]* « écumoire »
c. *bliki* « remuer » *[blìkì blìkì]* « instrument de préparation de sauce »

On admet l'hypothèse dans la littérature linguistique que la réduplication des autres affixations est clairement et nettement distinguables. L'analyse de la réduplication en dérivation affixale rejoint la définition de Marantz (1982). Il la présente en tant que :

« processus morphologique reliant une base à une forme dérivée, forme pouvant être analysée comme étant construite via l'affixation (ou l'infixation) d'un matériel phonémique, nécessairement identique en tout ou en partie à celui de la base » (Marantz (1982), d'après la traduction française de Brousseau (1990, P.35)).

C'est dire que la réduplication est un type d'affixation qui joint un élément copié à une forme qui en est la base. La question intéressante et nécessaire qui ressort de là est de savoir l'état de ce fait de morphologie, par rapport aux

autres affixations. Brousseau note à ce sujet, un point de différence fondée sur le critère de l'indépendance :

« La seule différence entre la réduplication et les autres formes d'affixation est que dans le premier cas, le préfixe n'est spécifié phonologiquement que pour la forme que prendra le matériel copié de la base, le contenu segmental de ce matériel étant précisément obtenu par copiage, alors que dans le second cas l'affixe est pleinement et indépendamment spécifié ».(Brousseau(1990, P.35)).

Il est clair que pour la présente étude, nous parlons de suffixe et non de préfixe. Nous relevons, en ce qui nous concerne, un autre point de divergence. En effet, le redoublement en n'zikpli manifeste une double propriété. Il crée non seulement des noms, tout comme les autres affixations, mais aussi la propriété de pluralisation. Considérons, pour voir effectivement ce qui se passe dans la genèse de ces formes syllabiques, le cas de kàcì *kàcì* « échange » issu de la base verbale *kaci* « échanger » en partant du principe que la dérivation qui permet de faire la translation d'un verbe en un nom consiste en une suffixation :

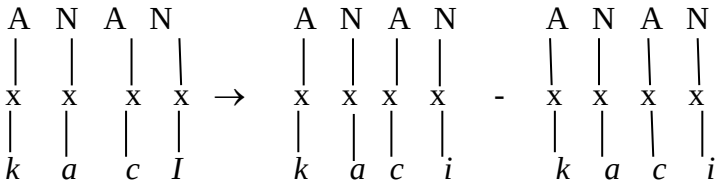

« échanger » « échange »

2.1. Le downdrift et le downstep la réduplication nominale

Sont identifiés comme nominaux provenant de la réduplication de la base nominale, les items suivants, dans lesquels nous pouvons discerner une implication tonale intéressante, comportant le principe d'application du downdrift :

a. *lɥiˇ* « graisse » *[lɥǐ lɥǐ]* « graisse »
b. lábù « canard » [lábù lábù] « canard »
c. kpólù « sorte d'oiseau » [kpólù ! kpólù] « sorte d'oiseau »

(b) et (c) engendrent un phénomène de downdrift, sous-tendu par un ton B qui se propage sur le deuxième ton H à droite : / HBH / ----→[H ! H]. Telle que posée, cette règle a pour effet de signifier que le deuxième ton H

qui suit le ton B se réalise moins H que le premier. Considérons le résultat de la dérivation (b) :

lábù « canard » [lábù lábù] « canard »

Quel traitement morpho-tonal, morpho-topologique ou morpho-phonologique faut –il appliquer ? Cette tâche implique fondamentalement les conventions d'association. Œuvres des linguistes tels que Williams (1971), Goldsmith (1976), Pulleyblank (op.cit.), les conventions d'association et le principe du contour obligatoire (pco) conçu par William LEBEN, l'un de nos maîtres de l'Université de Stanford aux USA, dans le cadre du projet comparatif des langues KWA, qui nous a permis de contribuer à la production d'un ouvrage collectif avec notre article Kouamé (2006) , « Morphophonologie du baoulé n'zikpli » in *Morphophonologie des langues kwa*, Revue Rudiger koppe verlag, ISBN 978-3-89645-545-1, « Morphophonologie du baoulé n'zikpli » pp.215-242, édition AHOUA Firmin et LEBEN R. William.

a - Les tons s'associent aux phonèmes porteurs de tons un à un de la gauche vers la droite.

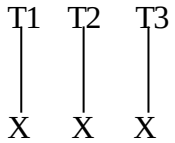

b - Si le nombre de tons est inférieur au nombre de phonèmes porteurs de tons, le ton le plus à droite se propage sur les positions non encore pourvues.

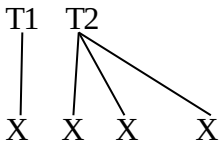

c - Les lignes d'association ne doivent pas se croiser.

* 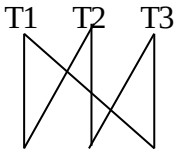

X X X

À l'opposé de (a) qui est requis comme un principe universel, (b) fonctionne comme un paramètre car étant spécifique aux langues. Le principe du contour obligatoire ou OCP (Obligatory Contour Principe). C'est un principe qui régit la représentation adjacente des autosegments. Il stipule que : *A un même niveau de représentation on ne peut avoir d'objets identiques adjacents*. Si on admet par exemple, que pour toute paire d'autosegments adjacents ɤ et β sont différents. En vertu de pco, les suites d'autosegments qui suivent sont jugées illicites. Elles sont donc à rejeter automatiquement : (a)*ɤββ ; *ɤɤβ. En revanche, les séquences de (b) sont considérées comme bien formées :(b) ɤβɤ ; ɤβɤβ. La structure interne de l'item nominal [lábù lábù] « canard » aura alors la possibilité de configuration suivante :

a. H B H B (avant la mise en relation tons / phonèmes)

l α b u *l α b u*

b. H B H B cycle1 : association un à un de la gauche

l α b u *l α b u* vers la droite des tons aux phonèmes porteurs de tons.

c. H B H B cycle2 : application de la

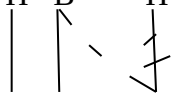

règle du downdrift. Le ton B se propage sur le ton H et le dissocie à droite

l α b u *l α b u*

Le phénomène du downdrift peut être imputable au ton bas de la forme en structure de base ou profonde, dans Pluralisation par réduplication des dissyllabes à tons HB :

kálɛ̀ « dette »	pl	*kálɛ̀* kálɛ̀ « dettes »
kpákò « cocotier »	pl	*kpákò kpákò* « cocotiers »

kóŋgò « descente de terrain » pl *kóŋgò kóŋgò* « descente de terrains »
tɑ̨́nì « pagne » pl *tɑ̨́nì tɑ̨́nì* « pagnes »

Ainsi, on devra postuler à ce qui a été décrit : / HB H / → [H ! H]. Comme telle, la formulation traduit en n'zikpli le fait que le ton H qui suit un ton B est perceptible à un niveau un peu abaissé, tendant à être le niveau moyen, et donc moins haut que le premier ton H qui précède le même ton bas, selon la visualisation ci-dessous :

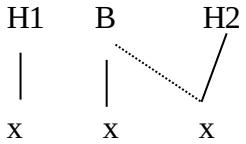

Disons que le ton H2 ne peut être postulé comme un ton M opposé aux tons H(H1) et B. Il s'agit d'un phénomène d'abaissement qui ressort de la combinatoire tonale. Le phénomène du downdrift paraît productif par rapport au downstep que nous avons discerné dans la pluralisation des dissyllabes à tons H HB. Le ton B du modulé HB de la structure sous-jacente se dissocie et devient ainsi flottant car n'étant pas réassocié sur le deuxième ton H à droite :

a. *wàwlê* « Baoulé » pl *wàwlê wàwlê* « Baoulés »
b. *sáflê* « outrage » pl *sáflê sáflê* « outrages »
c. *ńdrɛ̂* « poils » pl *ńdrɛ̂ ńdrɛ̂* « poils »
d. *srákâ* « sacrifice » pl *srákâ sráka* « sacrifices »

Linéairement le downstep autorisé en n'zikpli a l'expression suivante :
/ HB H / → [H B H]

L'on pourrait, en se concentrant de façon considérable sur cette règle, établir le caractère paramétrique que voici : a. En n'zikpli le ton flottant peut provenir d'une dissociation tonale en position médiane, b. Le ton B flottant ne se réassocie pas à la position nucléaire de droite et c. En surface, le ton B flottant exerce une influence sur le ton H suivant.

Les paramètres (a), (b) et (c) mettent soigneusement en vigueur le fait que dans une suite de deux tons hauts H1 et H2 séparés par un ton B flottant, le deuxième ton H2 subit un abaissement par rapport au premier ton H1, comme l'envisage la portée abstraite :

H1

H2

On devra distinguer l'applicabilité de ce phénomène de downstep du phénomène de downdrift. Le downstep opère en présence d'un ton B flottant tandis que la loi du downdrift ne fonctionne qu'en présence d'un ton B non-flottant. Dans la perspective d'une représentation non-linéaire, considérons une dérivation comme *[wàwlê wàwlê]* « les Baoulé ». Après la réduplication et avant l'association des niveaux :

a. *H H B H B → H B H B

wαwle wαwle wαwle wαwle

b. * H B H B — cycle 1 : association un à un de la gauche vers la droite

wα wle wα wle

La suite *[*wàwlê wàwlê*]n'est pas attestée dans la langue.

c. H B H B — cycle 2 : propagation des tons H sur la droite

wα wle wα wle

La séquence *[*wàwlê wàwlê*] non plus

d. H B H B — cycle 3 : dissociation et non réassociation du premier ton B

wα wle wα wle *[wàwlê wàwlê]* « les Baoulé »

2.2. Montée tonale et descente tonale en agni-djuablin dans la réduplication verbale et nominale

Morgenstern et Michaud (2007 :118) font cette assertion :

« La réduplication paraît présenter sur une tension entre une dimension iconique et expressive, d'une part, et d'autre part un rôle en système. L'une et l'autre composante seraient en relation inverse l'une de l'autre dans une langue donnée. Une semblable tension caractérise également d'autres aspects du langage. Un exemple en est fourni par l'intonation. Dwight Bolinger la décrit comme « un sauvage à demi apprivoisé » (a half – tamed savage ; Bolinger 1978 :475), façon de souligner que l'intonation, si elle est en partie gouvernée par des règles de même nature que celle qui régissent la syntaxe, est aussi un domaine d'expression des émotions et attitudes, qui sont, elles, bien moins construites, bien moins élaborées, ou du moins plus difficiles à systématiser. Un second exemple est fourni par le domaine phonémique. Les phonèmes présentent une double face : unités abstraites au sein d'un système, ils se réalisent (phonétiquement) par les gestes de certains organes dont la nature première n'est pas la parole. »

Le redoublement paraît là impliquer un arrière – plan iconique et expressif qui s'aperçoit d'autant plus avec plausibilité que l'élément concerné n'est pas trop engagé au système de la langue. L'emploi réduplicatif recouvre, dans cette optique, la motivation phonique qui se perçoit dans les mots dont le sens imite l'impression auditive qui constitue le sens du mot. Les onomatopéiques et idéophoniques font office, par excellence, de lieu de prédilection de telles manifestations. **Notre description sur « La morphologie des idéophones en baoulé, langue kwa** », Revue du groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires, Université Gaston Berger de Saint-Louis, N°19 Janvier 2015, ISSN 0850-5543, pp.21-33 est parlant à cet égard. Cette étude constitue un apport aux œuvres de Doke (1935), Samarin (1971), Mounin (1978), Koné (1984), Tera (1992), Rulon-Doko (2001), creissels (2001, 2009) et Jean-Pierre Douzo Bunza (2014). Selon ce dernier, de nombreuses études sont disponibles sur les idéophones dans diverses langues du monde. Pour ce qui est des langues africaines, la plupart des auteurs prennent pour père de ce terme Clement Doke (Samarin1971). Cependant, très peu d'auteurs fournissent des critères d'identification des idéophones. Il existe, par ailleurs, une certaine confusion dans la désignation du phénomène. Ainsi, on trouve des appellations comme « **idiomatopoeics »,** (Lerbak), onomatopées (Hulstaret, 1934 ; Mamet, (1960), vocables onomatopéiques (Stapleton, 1903), mots-images (Bursseus, 1946), adjectifs indéclinables (Whitehead, 1899) …

Roulon-Doko (2001 : 287) atteste du manque d'unanimité autour de la définition même du concept « **idéophones ».** Douzo Bunzo, pour sa part, pose pour base que l'idéophone est une expression lexicale évocatrice de sens, mimétique et traduisant une certaine image ou intensité des sens

grammaticalement invariables et s'employant dans un énoncé. Les idéophones seraient donc nés du désir d'une communication pleine des locuteurs ; ce qui signifie la volonté du locuteur de faire partager la communication et sa sensation avec son auditoire à travers les mots construisant les discours. Typologiquement, les idéophones sont analysables en termes d'expressions lexicales sémantiques réparties en cinq domaines d'après Samarin (1971 :158) :

-Expression auditive : tout ce qui peut être ressenti par l'ouïe.

-Expression d'état ou d'aspect : ce qui évoque une manière d'être physique ou morale spécifiquement un état statique vu ou ressenti (forme, aspect, dimension, qualité, …).

-Expression de mouvement ou de trajectoire : ce qui exprime une certaine activité.

-Expression de dimension et de forme.

-Expression de contenu ou de quantité : ce qui se rapporte au nombre.

Creissels (2001 : 78) fait remarquer que la tradition des études d'idéophones, au plan syntaxique, accorde peu de place à l'examen des constructions dans lesquelles ils apparaissent. De même, Guldemann (2008) et Childs (1988) soulignent le fait que les traits syntaxiques ne sont pas beaucoup pris en compte dans la définition des idéophones.

Pour notre part, notre article s'est attelé à donner une structure des idéophones baoulé. Au-delà des formes classiques qu'ils présentent (dérivation, composition), les idéophones en baoulé se manifestent par le choix de voyelles, de consonnes, de structures syllabiques et de combinaisons canoniques avec le sémantisme correspondant. Ainsi, au schème syllabique avec harmonie vocalique correspondent, sur le plan sémantique, un ensemble de mouvements brefs, réguliers et successifs, une forme linéaire, un mouvement en deux temps (balancement, va-et-vient…). Formellement, les idéophones vont d'une à quatre syllabe(s), avec harmonie ou variation vocalique. Les sémantismes qui leur sont attachés vont du ponctuel au linéaire, opposant ce qui est en ligne droite (harmonie vocalique) au brisé, c'est-à-dire au balancement ou au va-et-vient. Le choix des voyelles donne d'évoquer un sujet de forme ronde (voyelle O), ronde et ample (voyelle ɔ), plate (voyelle a), fine (i) ou petite et arrondie (u). Le choix de la consonne n'est pas fortuit. Elle indique que le bruit, le sujet est charnu et mou (b), plein d'air ou éclatant (p), dur (t, d), sec (k, g), léger et aérien (f, v), léger et fin (s), doux et mou (m), glissant ou gluant (n), sourd (w), … Par métonymie, l'idéophone qui désigne à l'origine un bruit, un mouvement ou une forme peut signifier également le sujet auquel il est attribué « marcher doucement, lentement et avec difficultés » à la

manière d'une tortue. La frontière entre idéophones et mots ordinaires de la langue n'est pas tranchée ou étanche. Certains de ces idéophones auraient perdu leur statut périphérique à force d'être statistiquement fréquents et d'avoir engendré des mots dérivés. C'est pourquoi à partir des idéophones, on peut aboutir aux catégories lexicales : nom, verbe ; adjectif, adverbe. C'est à ce niveau qu'apparaît le processus de déidéophone.

Le déidéophone est le terme par lequel est désignée la dérivation en sens opposé (Samarin 1971, Cole 1955). Ceci veut dire dériver ou former les mots d'autres catégories grammaticales partant des idéophones.

La réduplication verbale en djuablin ici a une seule conséquence : l'impact sémantique. En passant du terme sous-jacent au mot obtenu, le sens change sans influer sur la catégorie lexicale ou grammaticale. On est ainsi en situation de construction endocentrique ; la formation s'effectuant dans la même catégorie verbale.

(1) [sú] = [sùsú]

Servir peser

(2) [tí] = tìtí

Couper déchirer

(3) [tú] = [tùtú]

Enlever désherber

Dans la réduplication verbale telle que nous la voyons en (1), (2) et (3), la base du mot dupliqué est sémantiquement viable. De plus, dans cette réduplication, on remarque que la première syllabe du mot dérivé porte un ton bas. En effet, les deux syllabes du mot créées sont identiques hormis leur ton qui diffère. La première syllabe du mot généré porte un ton bas pendant que la seconde syllabe copie le ton et les éléments phonématiques de la base. Il est incommensurable de discerner en cette corrélation une marque morphologique : le procédé de réduplication prend la connotation d'un type dérivatif ou affixal. Marantz (1982) voit en ce phénomène la manifestation d'une dérivation affixale, qui se présente comme un :

processus morphologique reliant une base à une forme dérivée, forme pouvant être analysée comme étant construite via l'affixation (ou l'infixation) d'un matériel phonémique, nécessairement identique en tout ou en partie à

celui de la base (Marantz (1982), d'après la traduction française de Brousseau (1990, P.35)).

Ce traitement de la réduplication, en tant que type d'affixation qui combine un élément copié à une forme qui en est la base, fonctionne différemment des autres affixations, à s'en tenir à Brousseau. Elle invoque l'argument du critère de l'autonomie.

La seule différence entre la réduplication et les autres formes d'affixation est que dans le premier cas, le préfixe n'est spécifié phonologiquement que pour la 'forme' que prendra le matériel copié de la base, le contenu segmental étant précisément obtenu par copiage, alors que dans le second cas l'affixe est pleinement et indépendamment spécifié. (Brousseau op. cit. 1990, P.35).

La réduplication nominale, en ce qui la concerne, se découvre à travers les mots ci-dessous. (1), (2) et (3) paraissent de prime abord des réduplications des formes [dàbɷ̀], [prɔɔ̀], [wɷ́tɪ]. Pourtant, elles n'ont pas de valeur sémantique en agni. Ces mots présentent en surface une réduplication dans laquelle la forme de départ est sémantiquement inséparable de la forme issue par copiage. On peut suggérer que ce sont des faits morphologiques qui relèvent de l'onomatopée et de l'idéophone, comme stipulé plus haut :

(1) [dàbɷ̀dàbɷ̀]

canard

(2) [prɔ̀prɔ̀]

inceste

(3) [wɷ́tíwɷ́tí]

Moustique

« C'est à l'imitation phonique directe qu'il convient de réserver le terme onomatopée », écrit Ullmam (1952 :105). Les créations onomatopéiques sont par conséquent des unités lexicales, des mots qui imitent par le son, une chose dénommée, qui reproduisent le bruit d'une action, etc. Quant aux idéophones, ils sont selon Doke (1935 :118 ; cité par Kulemaka 1995 :77), des mots qui consistent à représenter une idée évoquée, ou qui évoquent de par leur forme une idée. Ces deux phénomènes linguistiques jouent un rôle important dans l'élaboration du lexique des langues Africaines.

- **Analyse et interprétation du dissyllabe à tons B (1)**

En faisant le constat de l'allure mélodique descendante des tons B, il y a opportunité de présumer que dans une série de ton B, la voix s'abaisse de

façon successive, comme visualisée par la formulation ici. Les chiffres correspondent aux différents registres dans lesquels les tons sont réalisés :

B1B2 B3 B4 Bn

De cette façon, le ton qui a le chiffre le plus grand est réalisé plus bas que les autres qui le précèdent. Cette analyse tonale se trouve confirmée par Quaireau lorsqu'il avance : « Que le ton bas est souvent réalisé avec une mélodie descendante (et que dans une suite de tons bas, le premier est souvent plus haut que le deuxième) ». (Quaireau 1981 p.65).

Tout naturellement, le cas que nous décrivons met en évidence une série de plus de deux tons bas. Ceci montre bien qu'une séquence de deux ou de plusieurs tons B se réalise toujours sur un registre descendant.

- **Analyse et interprétation du dissyllabe à tons H (3)**

Nous émettons en effet l'hypothèse selon laquelle la réalisation de la série de tons H dont sont porteurs des formes dérivées est requise par une loi de montée (graduelle) des tons H l'un (ou les uns) après l'autre (ou les autres), dans la chaîne parlée. La montée progressive perçue dans la séquence de tons H est ainsi visualisée :

		H1	H2	H3	H4
					-
				-	
			-		
		-			

Il y a donc lieu de dire qu'une suite de plusieurs tons H se réalise toujours avec une mélodie montante. (cf. Creissels et Kouadio (1977), Leben and Ahoua (1997)). Du point de vue non-linéaire, on peut considérer que l'autosegment ton H, relié à la première position nucléaire, se propage sur les autres positions non pourvues ; suivant le processus qui suit :

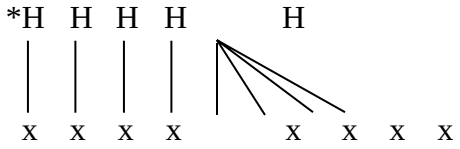

Les preuves de cette représentation viennent évidemment du PCO (principe du contour obligatoire) qui rejette la suite adjacente d'éléments identiques. C'est le premier ton H qui se conserve, en appliquant cette exigence, pour influencer les autres positons syllabiques.

En règle générale, les positions nucléaires ou syllabiques reproduites gardent la marque tonale haute ou basse qui leur est sous-jacente. Linéairement, il en ressort des phénomènes de la combinatoire des tons. Le premier a trait à la descente progressive des tons bas dans une série de tons bas et le deuxième a trait à la montée graduelle imprimée aux tons hauts, lorsqu'ils apparaissent dans une série. Ces hypothèses de descente tonale et de montrée tonale sont ainsi émises :

1)B1 B2 B3 …

2)H1 H2 H3 …

Le ton qui est indiqué par le chiffre le plus élevé se réalise plus haut que les autres qui le précèdent. S'agissant de la succession monotone haut, elle se réalise plus bas que les autres qui précèdent ce ton ; en ce qui concerne la succession monotone bas.

2.3. Exemple de la phonologie non-linéaire en baoulé

Le baoulé a cinq (5) tons phonologiques qui sont le ton Bas, le ton Haut, le ton Moyen, le ton Bas-Haut, et le ton Haut-Bas. Au plan syllabique, le baoulé est une langue à syllabes ouvertes. Les syllabes peuvent être classées selon le nombre de phonèmes qu'elles comportent. On a des syllabes à un, à deux, à trois ou à quatre élément(s) (KOUADIO, N'guessan Jérémie, 1982). Structure de types V, CV, CCV et la syllabe de type CCCV. La combinatoire ton / syllabe donne d'intéressantes interactions tonales dont le fonctionnement en terrasse qui est un cas de downdrift.

Le redoublement ou la réduplication est un procédé qui copie le terme de base ou une partie du terme de base ou une partie du terme de base pour générer un nouveau mot ou une nouvelle forme morphologique. Marantz voit en ce phénomène la manifestation d'une dérivation affixale, qui se présent comme un :

« processus morphologique reliant une base à une forme dérivée, forme pouvant être analysée comme étant construite via l'affixation (ou l'infixation) d'un matériel phonémique, nécessairement identique en tout ou en partie à celui de la base (Marantz 1982) d'après la traduction française de Brousseau (1990, P.35)).

Ce traitement de la réduplication, en tant que type d'affixation qui combine un élément copié à une forme qui en est la base, fonctionne différemment des

autres affixations, à s'en tenir à Brousseau. Elle invoque l'argument du critère de l'autonomie « la seule différence entre la réduplication et les autres types d'affixation est … que dans le premier cas, le préfixe n'est spécifié phonologiquement que pour la « forme » que prendra le matériel copié de la base, le contenu segmental étant obtenu par copiage, alors que dans le cas normal, l'affixe est pleinement et indépendamment spécifié » (Brousseau op. cit. 1990 p.35). Il y a nécessité de souligner qu'à la lumière de l'examen d'une langue comme le baoulé, nous parlons de suffixe plutôt que de préfixe. Ces mots se redoublent de la gauche vers la droite.

Corpus baoulé

1)káká expression du nombre → *káká káká*… (nombreux)

2)wùù bruit dans une classe → *wùùùù*… (bruyant)

3)pàtá expression de ce qui est pâteux → *pàtá pàtá*.... (très pâteux)

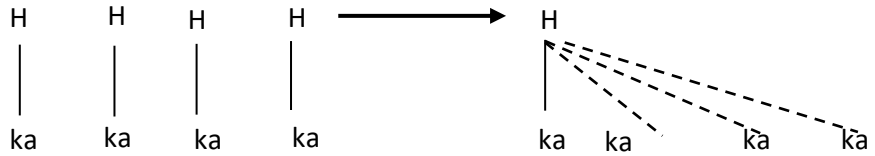

2.3.1. Analyse morphotonale des onomatopées

-Linéairement et lois de mélodies montante et d'abaissement

-Non linéairement

káká après la réduplication, nous avons : *káká káká* linéairement

La montée progressive perçue dans la séquence de tons H est ainsi :

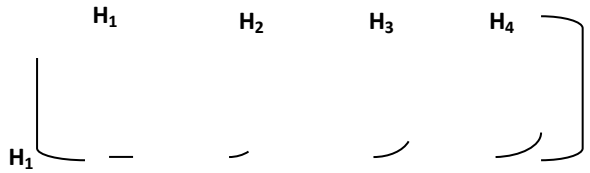

Une suite de tons H se réalise toujours avec une mélodie montante. (cf. Creissels et Kouadio, 1977, Leben and Ahoua, 1977).

On observe une montée graduelle imprimée en ton haut lorsqu'il apparaisse dans une série. Cette constatation est vue par la règle ci-dessous :
H1 H2 H3 H4 … la règle de montée graduelle de tons hauts ou H1 H2 H3 H4 Hn …
Le plus petit chiffre est réalisé moins haut que les suivants ou précédents.

wùù peut être repris de façon indéfinie. Sémantiquement, le redoublement ou la reprise indéfinie de la voyelle finale a pour conséquence l'expression aussi bien de la pluralité que de l'intensité (il y a la notion d'insistance).

Au plan morphologique, il se produit, dans les formes dérivées, la tendance des tons bas à une réalisation sur une mélodie descendante. En faisant le constat de l'allure mélodique descendante des tons bas, il y a l'opportunité de présumer que dans une série ou suite de tons bas, la voix se rabaisse de façon successive comme visualisé par la formulation ici. Les chiffres correspondent aux différents registres.

B1 B2 B3 B4 Bn …

De cette façon, le ton qui a le chiffre le plus grand se réalise plus bas.
Bn… est la continuité des numéros tonals. C'est dans cette optique que Quaireau avance : « … que le ton bas est souvent réalisé avec une mélodie descendante et que dans une suite de tons bas le premier est souvent plus haut que le deuxième ».

Tout naturellement le cas que nous décrivons met en évidence une série de plus de deux (2) tons bas. Ceci pour généraliser qu'une séquence de deux (2) tons bas se réalise toujours descendant. Quaireau (1981, P.65), Quaireau, A. (1981) *Règles tonales en anyi en baoulé*, Nancy.

2.3.2. Réduplication de la base à tons BH

La forme morphologique ici exploite la structure de type CVCV. Après la réduplication, nous avons des interactions frappantes liées à l'occurrence des tons bas. Ceux-ci, en effet, se propagent sur les tons hauts à un niveau moyen.

Il apparaît, se basant sur la production de l'informateur, que les tons devenus moyens ne réfèrent pas uniformément au même registre de réalisation. Le premier est perceptible à un niveau plus haut que le deuxième. L'observation de ce phénomène peut être perçue dans la portée tonale que voici. Il en ressort l'impression d'un fonctionnement en terrasse de la suite de la série BM.

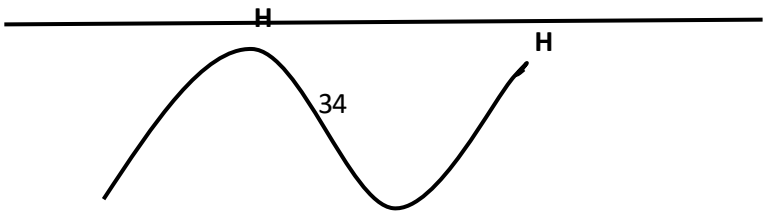

Cette hypothèse de fonctionnement en terrasse est parfaitement corroborée par l'analyse de Quaireau (op.cit.). Selon lui, la baisse du ton haut consécutive au ton B peut faire office d'une application du principe de Downdrift.

Tentons d'examiner non linéairement les choses les *pàtá « pâteux » pàtá pàtá « très pâteux »*.

À la suite du redoublement de la forme initiale, nous avons ce qui suit : l'analyse tonale qui y est attachée est interprétable en trois (3) étapes.

1) L'association tonale
2) La propagation des tons bas sur les tons hauts
3) Réalisation à un niveau moyen et réalisation des tons moyens

Non linéairement

a-

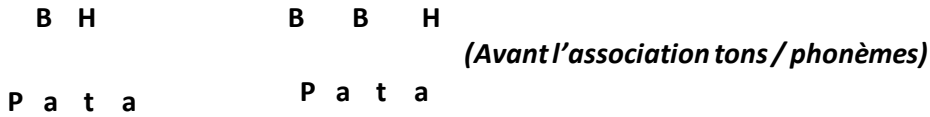

b-

c-

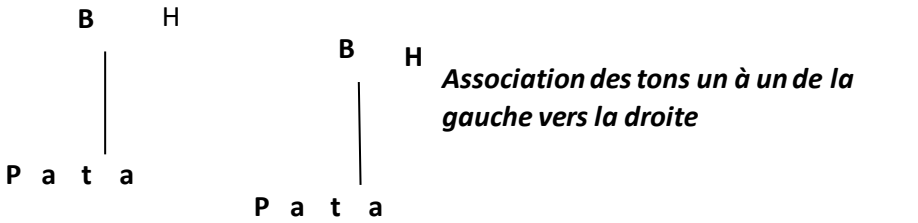

d-

Propagation des tons B sur les tons suivants et dissociation tonale

2.3.3. Contraintes et prédictions dans la réduplication adjectivale (Kouamé 2006)

L'hypothèse de dissociation tonale se confirme par le modèle de description de Creissels et Kouadio (1977). Ils admettent l'impossibilité d'avoir successivement deux tons modulés dans un mot. Autrement, une simplification tonale s'impose dans le redoublement des mots CV et CCV à ton modulé. Cette contrainte est en faveur des prédictions suivantes. La syllabe de surface se forme en copiant la composante de l'unité tonale complexe qui lui est proche :

1) Préfixation
   … [tɛ́[tɛ̂]]
   … [dà̰ [dà̰ [dă]]]
2) Suffixation
   [[[tɛ̂] tɛ̀] tɛ̀] ….

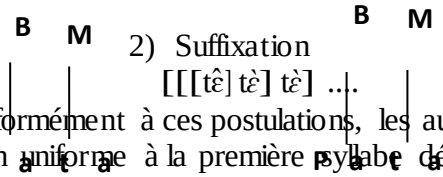

Réassociation des tons M

[pàta pàta] « Très pâteux »

Conformément à ces postulations, les autres syllabes de surface se forment de façon uniforme à la première syllabe dérivée.

On pourrait, aussi bien, en considérant les travaux de Leben (1978), ressortir d'intéressantes prédictions. Ici, le constituant tonal complexe du terme de base se simplifie ou se dissocie en unités monotones, lorsqu'on passe à la forme de surface :

1) Préfixation
   … [tɛ́[tɛ̀]]
   … [dà̰ [dà̰ [dá]]]
2) Suffixation
   [[[tɛ́] tɛ̀] tɛ̀] tɛ̀]

Il se pose la question de savoir, en tirant les conséquences de ces descriptions, laquelle des interprétations est mieux appropriée au n'zikpli. A cette interrogation, nous jugeons plausible l'analyse qui considère le redoublement comme l'effet d'une suffixation à la forme originelle.

2.4. Étude segmentale et suprasegmentale : cas de l'adjukru

Le pays Adjukru se situe entre l'Agnéby et le Timich. La région forme un demi- cercle dont le diamètre serait la rive nord de la lagune Ebrié sur une distance de 50 km environ. Les 1.200 km^2 qui représentent la superficie approximative du pays adioukrou se divise en trois (03) zones géographiques : une zone de palmeraie d'est en ouest à peu près parallèle à la lagune : une zone de savane dite savane de Dabou au centre et en forme de triangle, enfin une zone forestière sur le pourtour en arc de cercle comprenant des palmeraies naturelles et la grande forêt proprement dite. D'après le recensement de 1996, les Adjukru sont au nombre de 50.446 . Ce chiffre inclut les quelques milliers d'Adjukru établis à Abidjan et dont le nombre croît régulièrement. Les Adjukru sont en minorité à Dabou, lieu d'échanges commerciaux important dont la population est évaluée à quelques 6.000 habitants. Le reste de la population Adjukru se répartit en une trentaine de villages. En voici la liste de quelques-uns selon la prononciation adiukru, transcrite phonologiquement:

Agbaille àgbàj
Agnéby àŋébi
Akradio àklÒdz

Il faut indiquer qu'à l'intérieur du pays Adjukru, l'on trouve les Avikam. En ce qui concerne les données ethniques et économiques, les Adjukru, venus d'une contrée non encore déterminée, ont dû, à une époque inconnue, à la suite de circonstances qu'il est encore difficile de conjecturer, s'emparer par la force de la région qu'ils habitent. Traversant le pays des Abbé et celui des Ari (c'est-à-dire des Abidji), ils y ont laissé de fortes traces et repoussé de l'autre côté de la lagune, les Avikam et les Alaguian, en leur empruntant un certain nombre de mots. L'étude la plus documentée reste le volume de L. BOUITILLER et M. DUPIRE : *le Pays Adioukrou et sa palmeraie. Paris. 1953*. L'économie du pays Adjukru a, semble- t-il, depuis longtemps été associée au commerce de l'huile de palme. Mais aujourd'hui, on y voit se développer plus la culture de banane et de manioc. Avant même la colonisation française, le commerce de l'huile de palme s'effectuait par l'intermédiaire des Alladjan du cordon lagunaire avec les navires portugais puis anglais. Le transit s'est ensuite fait par Grand-Bassam, alors capitale de la colonie, avant que la culture du palmier à huile ne devienne véritablement industrielle, depuis 1950. De nos jours, la hiérarchie sociale est encore en grande partie fondée sur le rapport de la culture du palmier à huile, bien que se développent parallèlement, des cultures de rente comme celle de l'hévéa.

Le pays Adjukru, sur le plan linguistique, fait frontière à l'ouest avec les

abidji ; au nord avec les ébrié ; le cordon lagunaire est du domaine des Alladjan à l'est. Les trois premières de ces frontières linguistiques sont assez nettes bien que l'abidji coexiste avec l'adioukrou au nord d'Akradio. Par contre, les villages du sud situés à proximité immédiate de la lagune constituent l'aire linguistique discontinue de l'aïzi bien qu'on y parle également l'adioukrou et l'avikam. L'adioukrou apparaît très homogène au plan phonétique. Au niveau lexical, aucune différenciation dialectale véritable n'a pu être mise en cause. Seules quelques variantes phonétiques mineures ont été relevées dans certains villages du nord et particulièrement à Akradio. Cette homogénéité de la langue adjukru nous amène à étudier la forme et la formation des mots dans cette langue qui est d'une grande productivité. Parler de formation fait référence à la morphologie, en tant qu'étude des mots sous tous ses aspects pertinents. C'est pourquoi, nous essaierons d'examiner quelques points de ce domaine de recherche. Les syllabes sont les unités qui servent à la constitution des mots. Les mots, quant à eux, peuvent être considérés comme des ensembles d'éléments spécifiques comportant « un noyau » commun sur le plan sémantique. On distingue le mot-forme et le mot-lexème. Dans l'un et l'autre cas, le mot est vu à la fois comme une entité concrète et une entité spécifique ou abstraite.

2.4.1. La combinaison syllabique manifestant l'élision

Quand deux voyelles sont isotimbres, les voyelles identiques se suivent et l'une d'entre elles tombe en faveur de l'autre. C'est le cas de V1 (i, u) et V2 (i, u). En revanche, lorsque deux voyelles hétérotimbres ou différentes se suivent l'une des deux se palatalise en face de l'autre. On peut apercevoir cela quand on a V1(i) et V2 (a, e).

(1) a.ɛbi ignŋ → ɛbignŋ
2sg 'épouser' 'homme' « tu as épousé un homme »

b.àbù ùsù → àbùsù
'main' 'endroit' « permission »

c. ɛ́bi àkpâ → ɛ́bjâkpà
2sg 'épouser' 'Akpa' « tu as épousé Akpa »

d. ɛ́bi èsi → ɛ́bjêsi
2sg 'épouser' 'Essi' « tu as épousé Essi »

e. ùtʃù ùlù → ùtʃùlù
2sg 'nouer' 'corbeille' « tu as noué une corbeille »

f. ibi id → ibîd
2sg ‘tuer’ ‘bœuf’ « tu as tué un bœuf»

2.4.2. Combinaison manifestant la propagation tonale

Le ton se présente ici comme un supra segment. Il se propage après un segment consonantique sur la voyelle suivante. En clair, il ne se limite pas à son site vocalique qui le porte. Il outrepasse d’autres segments pour se positionner plus loin. C’est l’élément tonal haut (H) qui présente ce caractère. Il entraîne un complexe tonal. La règle qui en découle est : H → HB c’est-à-dire que le ton haut se réalise modulé descendant avant un ton bas (B).

(2)a. ɛ́b à → ɛ́b â
‘village’ Déf « le village »

b. égb à → égb â
‘attiéké’ Déf «l’attiéké »

2.4.3. La chute segmentale à la frontière des mots adjukru

1)L'élision

L'élision se fait selon la règle ci-dessous. Nous notons que cette dissociation se manifeste, en général, quand deux voyelles identiques de deux mots se suivent. Nous avons donc la résurgence du phénomène décrit plus haut : La dissociation de l’une des positions nucléaires ou vocaliques mises en contact.

Règle 1 : V_a → Ø /_ V_a

Nous postulons que c’est la première voyelle qui s'élide. Ce qui nous guide à nous conforter dans cette hypothèse, c’est que la voyelle V1 en finale de mot tend à s’affaiblir dans la chaîne parlée (lorsqu’elle se prononce) alors que la voyelle V2 à l’initiale de mot se prononce avec une lourdeur de la voix.

(3) a. ɛ́bí ígŋ → ɛ́bígŋ
2sg ‘épouser’ ‘homme’ « tu as épousé un homme »

b. Abù ùsù → àbùsù
‘main’ ‘endroit’ «permission»

Il saute à l'œil qu'en contexte de postposition d'un nom à un verbe et à un autre nom, les mêmes effets se produisent. La séquence de deux voyelles est soumise ou conditionnée par le principe du contour obligatoire connu sous le sigle PCO (Leben 1973, Ahoua and Leben 1995, Kouamé 2004 et 2010) qui prédit que sur une couche mélodique de la grammaire, l'on ne peut avoir d'objets identiques adjacents. Autrement dit, une suite de deux voyelles est proscrite.

L'élision est aussi possible si deux voyelles d'une séquence donnée partagent les mêmes caractéristiques phonétiques, c'est-à-dire si elles sont isotimbres. Dans le cas contraire, il peut y avoir la mutation de la première voyelle en consonne ou un effet de consonantisation.

Règle 2 : V_a → Ø /_ V_a

Domaine d'application

- *Verbe - nom*

(4) a. ɛ́bí íŋŋ → ɛ́bíŋŋ
2sg 'épouser' 'homme' « tu as épousé un homme »
ɛ́bí 'Akpa' « tu as épousé Akpa »

b. ɛ́bi èsi → ɛ́bjêsi
2sg 'épouser' 'Essi' « tu as épousé Essi »

c. ùtʃú úlù → ùtʃúlù
2sg 'nouer' 'corbeille' « tu as noué une corbeille »

d. ibi id → ibîd
2sg 'tuer' 'boeuf « tu as tué **un bœuf »**

La constatation liée aux données qui précèdent est que la deuxième d'une suite de deux voyelles s'efface ou tombe en faveur de la première tandis qu'en situation de séquence de deux voyelles différentes, la première position vocalique devient une consonne.

2.4.4. Émergence des phénomènes morphophonologiques

Deux processus sont évoqués ici : la labio-vélarisation et la palatalisation ; c'est-à-dire le fait que le son se produise au niveau du contact de la langue et du palais dur de la bouche. Nous présentons ci- dessous les règles assorties de quelques exemples.

1) La labialisation

Il s'agit d'un procédé qui typifie le fait que la voyelle u se réalise w après les voyelles a et o. Segmentalement, cela est formulable en ceci :

Règle : u → w /_a, o

(5) a. àbù ánà → àbwànà
'main' Préd « c'est la main »

b. àbù ówr → àbwôwr
'main' 'neuve' « main neuve »

c. alú ówr → àlwówr
'cola' 'neuf «cola neuve»

2)La palatisation

Dans ce processus, la voyelle i devient une semi-consonne j après voyelles orales. La

Règle : i → j /_ V en est la formule. Elle s'applique dans les exemples suivants :

(6) a. à → óljà
Déf 'le jumeau'

b. ówr → mrèdjôwr
'nouvelle' 'nouvelle sauce'

c. Ófr → mrèdjÔfr
'simple' 'la sauce uniquement'

Le lieu de prédilection de ce phénomène phonologique est donc : entre nom-morphème du défini, nom- adjectif. Elle connaît cependant des limites quant à son application entre deux noms propres. C'est le cas avec l'exemple suivant :

(7) ési àkà → èsi àkà
'Essi' 'Aka' 'Essi Aka'

3)La labio-vélarisation

Règle : u → w/ _V. La manifestation de cette règle phonologique s'aperçoit ci-dessous :

- *Nom - nom*

(8) a. ɛ́jù àmáni → ɛ́jw-àmàni
'Oncle' 'Amani' « oncle Amani »

b. ɛ́jù àkà → ɛ́jw-àkà
'Oncle' 'Aka' « oncle d'Aka»

- nom - adjectif
(9) a. àbù Ófr → àbw-Ófr
'Main' 'vide' « main vide »

b. álú ówr → álw-ówr
'cola ' 'neuf' « cola neuve »

c. àbù ánà → àbù-ánà
'Main' 'même' « (cette) main-là »

d. álù èbl → álw-êbl
'cola' 'rouge' « cola rouge »

La labio-vélarisation se manifeste dans ces faits de langues, au sein du syntagme qualificatif, en ceci que la voyelle u devant les voyelles o et ɛ se transmute en w.

- Nom - déterminant
(10) a. àbù à → àbw-à
'Main Déf « le bras »

b. ɛ́jù à → ɛ́jw-à
'Oncle' Déf « l'oncle»

4) Propagation du ton haut
Règle : B → HB/ H _. Le domaine d'application de cette loi tonale est le suivant :
- *Nom + déterminant*

(11) a. ɛ́b à → ɛ́bà
'village' Déf « le village »
b. ɛ́gb à → ɛ́gb â
'Attiéké' Déf « l'attiéké »
c. áŋà à → áŋ â
'visage' Déf « le visage »

Il y a des contextes qui favorisent l'émergence de cas d'exception, où le premier terme présente une consonne finale et le second terme, une voyelle à l'initiale ; les deux formant un groupe.

- Nom - démonstratif

(12) a. án nà → án nà
'prix' Dém « ce prix »
b. Ól nà → Ól nà
'maladie' Dém « cette maladie »
c. mók nà → mók nà
'sel' Dém « ce sel »

Comme on peut le constater, la propagation tonale se fait au-delà des groupes consonantiques (-br-, -pr). Cela montre que c'est la présence d'une consonne dans le coda et non pas une série de consonnes intervocaliques qui bloque la règle.

- Nom - adverbe

(13) a. Ótʃń àbi → Ótʃń âbi
'poisson' 'combien' « combien de poisson »
b. júw étʃi dzàm → júw é dzàm
'You' Conj 'dos' « le dos de You »

À ce niveau aussi, l'on peut avoir des exemples d'exceptions. (13a) apparaît comme un cas de non-application de la règle à cause de sa structure nom-adverbe. Tous les autres exemples relèvent de la condition ci-dessus mentionnée.

(14) a. kpikpi tʃɛ → kpikpi tʃɛ
'moustique' 'seulement' « moustique seulement »

b. éqb tɛl → éqb tɛl
'attiéké' 'peu de' « peu d'attiéké »

c. káj tɛl → káj tɛl
'escargot' 'peu de' « peu d'escargot »

d. lákr dzàm → lákr. dzàm
'pied 'derrière «nouvelle»

- Nom - Déterminant

(15) a. sàmrâ à → sàmrâ à
‘ savon Déf « le savon »

b. èdzâgb à → édzâgb à
‘chemin’ Dém « ce chemin »

c. êl à → êl à
‘maison Dém «cette maison»

- Nom composé

(16) a. êl èdzâgb → él èdzagb
‘maison’ ‘chemin « chemin de maison »

b.èdzâgb ùsù → èdzágb ùsù
‘chemin’ ‘endroit’ « passage »

En définitive, retenons l’existence en adiukru des règles de :
Propagation du ton Haut B → HB / H _
Dissociation tonale
HB → H /_ B C*onsonantisation*

a) labio-vélarisation : u → w / _V
b) palatalisation : i → j / V
c)labialisation : u—> w / _ a, o

Élision vocalique $\mathbf{V_a \rightarrow \emptyset / _\ V_a}$

Ces règles sont, à des degrés divers, soumises à des limites qu'imposent certains domaines syntaxiques. Il y a aussi des exceptions liées à certains conditionnements phonétiques ou phonologiques. En effet, la présence à la frontière entre deux mots de groupes consonantiques constitue un blocage à l'application des règles de la propagation du ton Haut et de la dissociation tonale. Ainsi, l’étude morphologique en adjukru se veut intéressante car elle apparaît à l’intersection de la phonologie, de la tonologie et de la syntaxe. Cette étude corrélative est aussi faite en baoulé langue kwa (Kouamé 2004), en bété langue kru (Vahoua 2004), en koulango langue gur (Kra 2006). Dès lors, il se dégage l’intérêt d’envisager une étude comparative de la morphophonologie et de la morphosyntaxe de ces différentes aires linguistiques.

3. Tonologie, élision vocalique, optimalité et harmonie vocalique

3.1. Tonologie, élision vocalique et optimalité

Soient les exemples du baoulé-n'zikpli qui suivent. La dérivation polarise notre attention sur une observation intéressante découlant de ce que (1b) et (1c) procèdent d'une réduplication partielle de la racine nominale, explicable par le fait qu'il se produit une élision de la position nucléaire, en finale de la base originelle :

(1) a. àɔ̀wí « plaisanterie » pl àɔ̀wí àɔ̀wí « plaisanteries »
b. *àblɛ̀lɛ́* « ananas » pl *àblɛ̀lɛ́ àblɛ̀lɛ́* « ananas »
c. *àkpàswá* « catégorie » pl *àkpàswá àkpàswá* « catégories »

Cet amuïssement est inhérent à la réduplication comme on peut le constater ci-dessous. L'astérisque placé dans les mots indique que ceux-ci sont inadmissibles dans la langue :

(2) a. *àblɛ̀l(ɛ́)* ↙ *àblɛ̀lɛ́* « ananas » *[àblɛ̀lɛ́ * àblɛ̀lɛ́]*
b. *àkpàsw(á)* ↙ « catégorie » *[àkpàswá * àkpàswá*]

Il nous est utile d'examiner scrupuleusement la dissociation nucléaire dans les faits (2) en ceci :

-La séquence * V_1V_2 aboutit à V_2

-L'élision n'est possible que dans la réduplication des bases de plus de deux syllabes.

-Les voyelles élidées sont ɛ́ et á.

Au total, les radicaux trisyllabiques génèrent en surface une structure pentasyllabique, comme l'envisage par exemple de façon non-linéaire la configuration en (3), déductible de la formation (2a) :

(1)

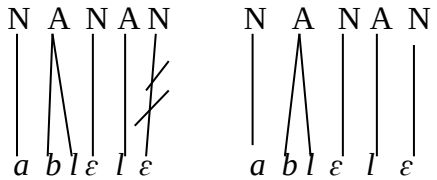

[àblɛ̀lɛ́ àblɛ̀lɛ́] «les ananas»

Le segment [ɛ] dissocié devient flottant car il ne se prononce pas. En (3), nous avons fait fi des tons. Si on avait à en rendre compte dans l'opération de dérivation, on aurait ceci :

(4) a. * B B H * B B H → B H B H (avant l'association)
àblɛ̀lɛ́ *àblɛ̀lɛ́* *àblɛ̀lɛ́ àblɛ̀lɛ́*

b. B H B H cycle 1 : association un à un de la gauche vers la droite.

ablɛlɛ *ablɛlɛ*

c. B H B H cycle2 : propagation tonale à droite sur les positions non encore pourvues.

ablɛlɛ *ablɛlɛ*

d. B H B H cycle3 : élision vocalique

ablɛl *ablɛlɛ* *[àblɛ̀làblɛ̀lɛ́]*

Il est à remarquer que la chute de la voyelle n'implique pas la disparition du ton qui lui est sous-jacent. Que faire du ton H devenu flottant à la suite de l'élision du segment vocalique ?

3.1.1. Réassociation du ton H flottant suite à l'élision de la voyelle en finale de la base originelle

Clement et Ford énoncent le principe suivant :

(5) *« Given to related levels (tiers) Lj, LK, a segment of level Lj that is « set afloat » due to process affecting the segment of level LK with which it was associated reassociates to the segment of LK that conditioned the deletion ».*
(Clement et Ford cités par (HYMAN 1979, P. 104).

La traduction en français est :
« Etant donné une suite de deux niveaux Lj, LK, le segment du niveau Lj, devenu flottant à cause du segment du niveau LK, se réassocie au segment de LK qui entraîne l'élision ».

Compte tenu de (5), il serait bon d'observer qu'en n'zikpli, dans une suite de deux mots donnés, si le premier comporte une voyelle finale et le deuxième une voyelle initiale, la voyelle finale du premier mot subit l'élision par le processus $*V_1V_2 \rightarrow V_2$ et si son ton demeure flottant, il se réassocie à la voyelle initiale du deuxième mot. Ainsi, le résultat final de la dérivation entamée en (4) aura la faculté de configuration ci-dessous :

(6) B H B H cycle 4 : réassociation du ton H et dissociation du ton B

ablɛl *ablɛlɛ* *[àblɛ̀ làblɛ̀lɛ́]* « les ananas »

Revenons à la formation (1a) reprise en (7). Ce fait nécessite un examen phonologique. Au vu de l'élision autorisée par le n'zikpli, l'effet probable devrait être la perte du segment *[i]* puisqu'il est le premier d'une séquence de deux positions nucléaires. Mais aussi curieux que cela puisse paraître, l'évidence est toute autre chose :

(7) *àɔ̀wí* « plaisanterie » pl *àɔ̀wí àɔ̀wí.*

Quelle interprétation faut-il attribuer à la non-possibilité d'effacement de *[i]* ? À l'origine de cette impossibilité repose l'explication selon laquelle [*i*], ayant la propriété de se palataliser en n'zikpli et de figurer librement sous un segment consonantique, il ne peut en aucun cas être affecté par l'élision. On pourrait alors renchérir sur ce point et postuler que l'explication avancée est pratiquement valable pour les segments vocaliques *[o]* et *[ɔ]* qui ont la capacité de se labialiser en w. Cette analyse peut aussi s'étendre à la réduplication totale des quadrisyllabes.

Le phénomène de l'élision n'est pas fortuit. Il y a des conditions qui régissent on application. Outre le critère segmental, il existe le critère de la structure syllabique. En effet, tandis que les dissyllabes ne permettent pas l'élision, les trisyllabes et les quadrisyllabes la permettent. Le phénomène de la dissociation nucléaire ne se fait que dans les structures syllabiques plus longues.

3.1.2. Réduplication des bases à tons BBBH

Les exemples ci-après font état de ce que cette formation met en particulier l'accent sur trois types de structures nominales de base. Il apparaît que le comportement morphologique affiché ci-dessus est de nature à refléter les règles de formation que voici. Deux problèmes en découlent : la reproduction de toutes les positions vocaliques et consonantiques de la racine de départ puis les dérivations au terme desquelles un phénomène d'élision nucléaire (élision du segment V_3) similairement décrit, est observable :

(8) àkɔ̀trɔ̌ « coup-de-poing » pl àkɔ̀trɔ̌ àkɔ̀trɔ̌ « coups-de-poing »
(9) *àkplòwǎ* « discussion » pl *àkplòwǎ àkplòwǎ* « discussions »

(10) *àsjèljɛ̆* « cimetière » pl *àsjèljɛ̆ àsjèljɛ̆* « cimetières »

Se fondant sur cette élision requise obligatoirement, les racines originelles génèrent en surface une structure pentasyllabique. On se rend compte que le segment V_3 élidé est représenté par les positions *ă* et *ɛ̆* occurrant devant la voyelle *à*.

Les tons occupent une place cruciale dans les formes dérivées puisqu'ils sont mis à contribution pour clarifier la structure interne de ces dernières. Essayons, en guise de représentation illustrative, de considérer les dérivations (8) et (9). Nous avons tour à tour en (11) et (12) :

(11) a. *BBBH BBBH → B H B H (avant l'association tons /phonèmes)

akɔtrɔ akɔtrɔ akɔtrɔ akɔtrɔ

b. B H B H cycle 1: association un à un de la gauche vers la droite

akɔtrɔ akɔtrɔ

c. B H B H cycle 2: propagation sur les positions non encore pourvues

akɔtrɔ akɔtrɔ *[àkɔ̀trɔ̆ àkɔ̀trɔ̆]

d. B H B H résultat final : réassociation des tons B aux tons H

akɔtrɔ akɔtrɔ *[àkɔ̀trɔ̆ àkɔ̀trɔ̆] « les coups-de- poings »

(12) a. B H B H cycle 1 : association un à un de la gauche vers la droite.

akplowa *akplowa*

b. B H B H cycle 2 : propagation suivie de l'association des tons B aux tons H

akplowa *akplowa* *[àkplòwă àkplòwă]*

c. B H B H cycle 3 : élision vocalique.

akplow *akplowa* *[àkplòwă àkplòwă]*

L'omission de la voyelle *ă* entraîne un effacement de la more basse de la modulation BH. Le ton H, quant à lui, devient flottant. Cet élément tonal bien que n'ayant pas de support vocalique a une action implicite sur son environnement tonal. La question est de savoir si ce ton H flottant doit rester comme tel ou s'il doit se réassocier à un phonème.

Devant cette question, nous faisons appel au principe énoncé en (5), qui prévoit que dans une suite de deux mots donnés, si le premier mot comporte une voyelle finale et le deuxième une voyelle initiale, la voyelle finale du premier mot subit l'élision par le processus $*V_1V_2 \rightarrow V_2$ et si son ton demeure flottant, il se réassocie à la voyelle initiale du deuxième mot. Nous obtenons (12d), par application de cette énonciation :

d. B H B H résultat final :

akplowa *akplowa* *[àkplòwâkplòwă]* « les discussions »

Le ton H flottant se réassocie à V_2 à droite dont il change le schème tonal (B). Ainsi, la réalisation ponctuelle basse est marquée par une réalisation modulée descendante.

3.1.3. Réduplication des bases à tons BBHB

On note, de la réduplication des bases nominales à tons BBHB, un fait essentiel consécutif à l'élision de la position nucléaire à l'initiale de la base copiée, selon le processus $*V_1V_2 \rightarrow V_1$; tandis que précédemment tout comme un peu plus loin, l'élision n'est attribuable qu'à la voyelle finale :

(13) a. *àtɔ̀kwlɛ̂* « fourche de bois taillé » pl *àtɔ̀kwlɛ̂ tɔ̀kwlɛ̂* «fourches de bois taillés »

b. àn̪ɔ̀kpl̪ɛ̰̂ « ver palmiste » pl àn̪ɔ̀kpl̪ɛ̰̂ n̪ɔ̀kpl̪ɛ̰̂ « ver palmistes »

c. àṵfwɛ̰̂ « terrain en jachère » pl àṵfwɛ̰̂ ṵfwɛ̰̂ « terrains en jachère »

d. àtrèjâ « mal de tête » pl àtrèjâ trèjâ « maux de tête »

Il est à noter que le mode de la formation morphologique est en compatibilité avec les créations syllabiques dont l'intérêt est de nous éclairer sur les différentes circonstances qui entourent la perte du segment vocalique *[à]*.

Ces considérations nous imposent de formuler le principe du segment vocalique susceptible d'être affecté par le phénomène d'amuïssement à l'initiale (du mot) à travers la voyelle *[à]*.

Ce qui prend une importance primordiale dans notre étude, c'est la nécessité de voir de manière non-linéaire, la manifestation de l'élision. Partons, pour ce faire, de l'exemple de la dérivation en (13a). Nous avons le modèle que voici :

(14) a. * B B HB B B H B → B H B H B (avant l'association tons/ consonnes)

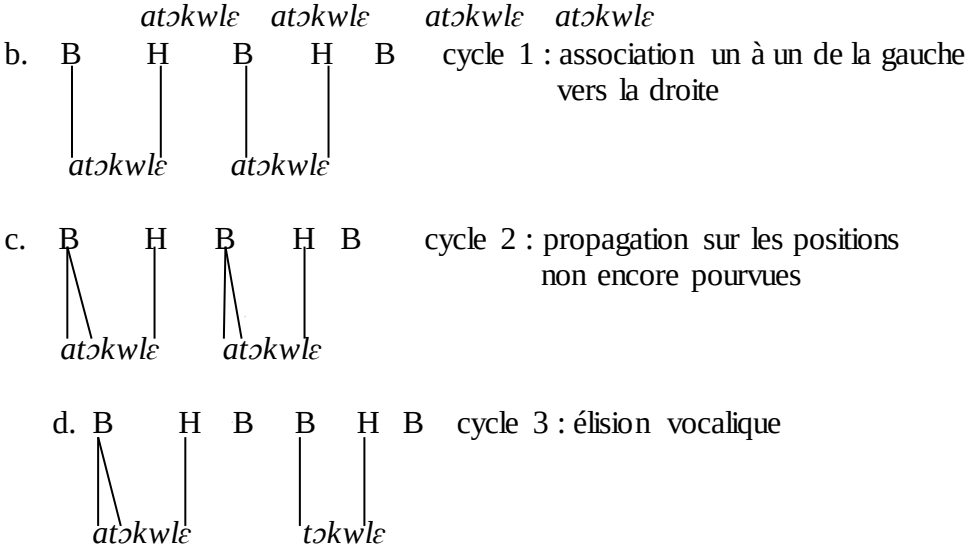

De (14d) découle une conséquence quelque peu surprenante relative au fait que la chute du segment nucléaire n'occasionne pas la perte du ton B inhérent à ce dernier. Il subsiste fort bien. Que faire de ce ton B de la voyelle *[à]* élidée qui devient flottant ?

Afin d'apporter une précision à cette question, il convient de suivre l'argumentation développée ci-dessous.

3.1.4. Réassociation du ton B flottant suite à l'élision de la voyelle à l'initiale de base copiée

Le principe énoncé en (170) donne de prévoir que si la voyelle initiale du deuxième mot subit une élision par le processus $*V_1V_2 \rightarrow V_1$ et son ton demeure flottant, il se réassocie à la voyelle du premier mot. Nous obtenons donc :

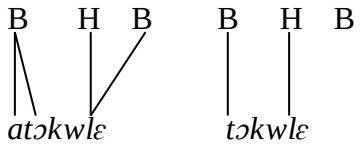

Cependant, les choses paraissent amplement se compliquer puisque la forme * *[àtɔ̀kwlɛ̂ tɔ̀kwlɛ̂]* n'est pas du tout attestée. Il se trouve en effet qu'un segment ton B en surnombre reste flottant. Comment peut-on résoudre cette ambiguïté ?

Pulleyblank (op.cit.) établit à la suite de williams (1971) et Goldsmith (1976) un principe inspiré des conventions d'association :

(15) "*If the number of tones exceeds the number of tone-bearing phonemes, link the excess tones to the last tone-bearing phonème.*"
(PULLEYBLANK op. cit, p.7).

La traduction française de (15) est la suivante :

« Si le nombre de tons est supérieur au nombre de phonèmes porteurs de tons, il faut relier le ton en surnombre au dernier phonème porteur de tons ».

En vertu de (15), l'élément tonal en surnombre doit s'associer au phonème porteur de ton le plus à droite.

Le résultat de la dérivation entamée en (183) sera finalement représenté de la manière qui suit :

(16) B H B B H B (réassociation du ton B par (184))

atɔkwlɛ *tɔkwlɛ* *[àtɔ̀kwlɛ̂ tɔ̀kwlɛ̂]* « les fourches »

4. Élision vocalique, optimalité et harmonie vocalique

Situé au sud-Est de la Côte d'Ivoire, l'aire agni s'étend sur la partie Sud de la zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. En Côte d'Ivoire, le territoire agni est limité au Nord par celui des Abron, à l'Ouest par celui des Baoulé, des Abbey, des Attié, au Sud par celui des Abouré, des Eotilé et des N'zema et enfin à l'Est, la frontière ivoiro-ghanéenne. Linguistiquement, le domaine agni se présente comme un continuum de dialectes. Baumeister propose de les considérer comme des sous-groupes de l'Agni où se rencontrent successivement du nord au sud les aires bini, bona, djuablin, indénié qui se prolongent vers l'ouest dans les aires Moroto et sanvi. Nous nous sommes intéressés à la syntaxe dans notre précédente recherche aux pronoms de l'agni sur ***Les pronoms de l'agni : une étude syntaxique fondée sur le liage*** in Revue en ligne Sudlangues numéro 16, Kouamé 2011. Il nous a paru important de nous concentrer, dans le présent travail, sur l'interface entre morphologie et phonologie sous l'angle de l'élision et l'harmonie vocalique qui pose une question cruciale en matière de Linguistique Africaine. Il y a lieu, en soulignant cela, de situer les conditions et contextes

qui président à la production de cette recherche. Nous nous sommes en effet résolument inscrits dans un projet de théorisation des langues ivoiriennes, avec pour domaine de prédilection le champ lexico-morphologique. Ainsi, dans notre projet de description de la morphologie lexématique du gban, langue mandé-sud, nous avons abouti à des généralités. Les concepts et les acceptions du champ lexico-morphologique impliquant les différentes théories tendent à connaître de notables variations historiques, chacune avec son corollaire d'analyse. Du remarquable *Remarks on nominalization* de Chomsky 1970, on est passé à l'autonomisation de la morphologie, à l'instar de la syntaxe avec Selkirk 1982 (analyse en tête lexicale et projet d'article de Kouamé sur analyse générative des composés nominaux en koulango). Plusieurs approches se succèdent mais ce qui paraît primordial, c'est qu'il existe un enchevêtrement entre les différentes théories. La réalité de cette corrélation au sein de la famille lexico-morphologique ne constitue pas un domaine obsolète. La morphologie s'ouvre à d'autres plans fondamentaux de la description linguistique entre autre la phonologie (cf. Projets d'articles de Kouamé sur intégration morpho phonologique des emprunts du neyo au français et interface entre morphologie et phonologie à travers l'élision et l'harmonie vocalique en agni-sanvi).

Mais concrètement que recèlent les notions d'élision et d'harmonie vocalique ? Comment ces domaines sont-ils théoriquement traités ? De quelle façon se manifestent les notions d'élision et d'harmonie en agni-sanwi et en neyo? Quelles sont les conditions qui les sous-tendent ? Dans quels domaines prosodiques ces faits linguistiques se traduisent-ils? Autant d'interrogations qui tiennent lieu de problématique.

4.1. Modèle de description théorique

Il existe à ce jour une littérature considérable sur les phénomènes de l'élision et de l'harmonie vocalique mais le traitement qu'on en fait peut diverger d'une langue à une autre.

4.1.1. Au niveau de l'élision vocalique

Dans son analyse du n'zikpli, parler baoulé proche de l'agni, Kouamé (2010) pose pour base théorique le modèle de description proposée par Hyman (1979) et Pulleyblank (1981 et 1986). Ils font un traitement non-linéaire des faits d'élision et la question cruciale de la réassociation tonale lorsque la position vocalique ne s'efface pas avec le ton dont elle est porteuse.

Le domaine de l'élision est l'objet de description de plusieurs chercheurs. Nespor (1990) et Peperkamp (1996) ont décrit les facteurs qui sous-tendent

l'application et la non application de l'élision de la voyelle finale en italien. Karins (1995a) s'est intéressé à la même question en latvian. Il est arrivé à la conclusion que les mots trisyllabiques manifestent, de façon productive, l'élision vocalique par rapport aux mots bisyllabiques. Établir une telle réalité des choses équivaudrait à dire que la longueur ou la complexité de la structure morphologique est un facteur favorisant le phénomène de l'élision. Cette contrainte morphologique ou syllabique entraîne une violation de la contrainte sémantique car la sémantique veut que le mot soit complet. Là où il n'y a pas d'élision il y a le mot minimal : le pied qui est dissyllabique est parfaitement rempli. Mais à la lumière des données de l'agni-sanwi, la dissociation vocalique ou nucléaire semble fonctionner en contradiction avec ce qui vient d'être avancé. Il s'agit d'un fait propre ou dépendant de la langue et donc à caractère paramétrique.

Généralement, l'analyse révèle que la syllabe à la finale des structures trisyllabiques est plus flexible que celle à la finale des structures dissyllabiques (formes syllabiques moins complexes). Cette suggestion fait appel à la théorie de l'optimalité (T0) qui postule la suite de mots optimale. Parler de structure syllabique pose un problème de théorie et de pratique puisque c'est le cadre par excellence de manifestation de syncopes vocaliques. L'étude de la restructuration syllabique en français a permis à Kossonou (2010 : 6) d'expliquer des modifications telles que la transformation de la syllabe fermée en syllabe ouverte par l'effacement (élision) de la consonne finale ou par l'ajout d'une voyelle en médiane (épenthèse) et en finale de syllabe. DURAND et LYCHE ont conduit de nombreux travaux sur la démarche théorique de la "*stratégie de réparation dans les emprunts*" d'une langue source vers une autre considérée comme cible.

« Lorsqu'une langue n'a pas de coda branchante, elle adapte des mots provenant d'une langue source qui autorise de telles codas, alors l'on pourrait s'attendre à une proportion semblable d'élision ou d'insertion ».

C'est le cas du koulango qui n'accepte pas les codas branchantes selon les travaux de Kra (2006). Il va, alors, adopter les deux stratégies de TCSR (Théorie des Contraintes et Stratégies de Réparation) :

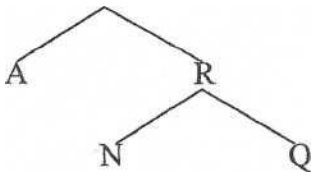

-
Effacement (élision)
-Ajout ou épenthèse.

En un mot, la violation des règles de la langue de départ se fait par ce que la TCSR, appelle réparation (insertion / élision). Il faudrait noter que la TCSR a été élaborée par CAROLE PARADIS et un groupe de chercheurs. Cela s'est fait à partir d'un ensemble de modèles développés dans le cadre de la linguistique générative. Théoriquement, les différentes modifications ont lieu dans la structure syllabique. Conformément aux travaux de Kaye et Lowestamn (1984) portant sur la théorie de la syllabe, une entité syllabique comprend au minimum deux (2) constituants : une attaque et une rime. Le constituant gauche est l'attaque et le constituant droit la rime.

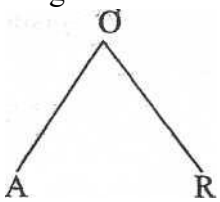

G représente une syllabe
A représente l'attaque
R représente la rime.

L'attaque et la rime peuvent se diviser en branches. Si la rime se divise en branches, alors le constituant de gauche est le noyau et celui de droite la queue (Monique Charrette : 1984).

N représente le noyau
Q représente la queue

4.1.2. Au niveau de l'harmonie vocalique

L'harmonie vocalique est un phénomène articulatoire qui se traduit par la compatibilité des timbres vocaliques dans la chaîne parlée. Ce phénomène articulatoire a deux manifestations. Les harmonies d'arrondissement mettent en jeu les mouvements articulatoires des lèvres arrondies pour certaines voyelles et étirées pour d'autres voyelles. ATR pour laquelle les voyelles ont en commun le trait caractéristique du mouvement articulatoire de la racine linguale est rétractée pour les voyelles dites –ATR et avancée pour les voyelles dites +ATR.

L'existence de ce trait articulatoire a été établie par Stewart (1967) en akan et confirmée avec l'étude radio-cinématographique de Retord (1972) en agni sanvi. D'autres études telles que celles de Creissels (1989), Burmeister (1982-1999) et Kaboré et Tchagbalé (1998) ont revélé que dans leur fonctionnement, les voyelles se répartissent en deux groupes selon la position de la base de la langue dans les unités lexématiques et que cette compatibilité s'étend aux affixes de celles-ci. En nous fiant aux recherches d'Adou (2014 : 3), il ressort des données de langue que les voyelles tendent dans les formes dissyllabiques à faire apparaître l'identité de leur trait +ATR (i ; e ; u ; o et leurs correspondantes nasales) ou –ATR (ɩ ; ɛ ; ɷ ; ɔ et leurs correspondantes nasales).

L'auteur note cependant que les voyelles a et ạ sont compatibles tantôt avec les voyelles +ATR, tantôt avec les voyelles –ATR. C'est ce problème phonologique que Swiggers (1986 : 178) représente à travers le schéma suivant :

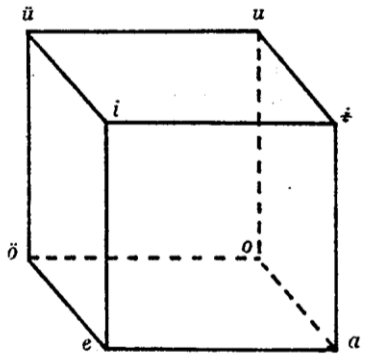

4.2. L'élision vocalique

L'élision vocalique est un processus phonologique dans lequel la voyelle n'est pas réalisée pendant la prononciation. Ce phénomène se manifeste de façon productive en agni sanwi. Cette suppression vocalique n'est pas fortuite. Elle est corollaire d'un certain nombre de contraintes. Il s'agit notamment de la structure syllabique ou morphologique et du rythme de la production, tributaire du rythme de réalisation du mot. Lorsque le rythme est rapide, il se traduit par la dissociation, dans certains contextes, de l'une des voyelles à l'initiale ou à la finale dans la séquence morphologique. Nous pouvons donc souligner que la contrainte rythmique est victorieuse ou l'emporte sur la contrainte sémantique. Quand le mot est prononcé en rythme rapide, il aboutit à une élision et constitue une unité prosodique. L'une des voyelles d'une séquence vlv2 est à la frontière syntaxique entre deux mots.

4.2.1 Domaines d'application

Le phénomène d'élision du phonème vocalique peut être soumis et conditionné par l'application du principe de l'OCP (principe de contour obligatoire). Conçu par le phonologue William Leben (1973,1978) qui postule que sur une touche mélodique de la grammaire, il ne peut y avoir d'objets identiques adjacents, ce principe se réalise en la chute de l'une des deux voyelles en présence au profit de l'autre.

(1) Pronom possessif +nom

a. wɔ àjílè wàjílèn
b. 2sg médicament « ton médicament »
c. jɛ̀ èsīkạ̄ jésīkạ̀n
1pl argent « notre argent »
mìàkɔn
c. bɛ̀ àlìɛ́ báliɛ́n
1pl nourriture « leur argent »
d. mí èsīkạ̄ . mísīkạ̀n
1sg argent « mon argent »
e. jí èsīkạ̄ . jíèsīkạ̀n
3sg argent «son argent »
f. wɔ àlìɛ̀ « wâliɛ́n »
2sg nourriture « ta nourriture »

Les deux derniers pronoms mi et jí se comportent différemment. Il n'y a pas élision lorsque la voyelle a est prise comme V2. Par ailleurs, les voyelles de ces pronoms se maintiennent, comme le montrent les exceptions suivantes :

(2) a. jí àlìɛ́ jíàliɛ́n
3sg nourriture « sa nourriture »

b. mi àkɔ
lsg poulet « mon poulet »

Avec le pronom ɔ « ton, ta » et « ɛ !mɔ » en lieu et place de l'élision, nous avons respectivement une consonantisation (labialisation) et une juxtaposition de voyelles ou de séquences divocalique.

(3) a. ɔ àkɔ wàkɔn
2sg poulet « ton poulet »

b. ɛ !mo àkɔ ɛ !mɔàkɔn
3 pl poulet « votre poulet »

(4) Nom composé

a. bɛ̀dɛ̀ ɛ̀sɪ̌kə̌ bɛ̀dɛ̀sɪ̌kə̌
manioc argent « argent de manioc »
b. bɛ̀dɛ̀ ɛ̀cé bɛ̀décé
manioc panier « panier de manioc »
c. bɛ̀dɛ̀ àlɪɛ́ bɛ̀dàlɪɛ
manioc nourriture « nourriture à base de manioc »
d. àlɪɛ́ ɛ̀cé àlɪɛ̀cé
nourriture panier « panier à nourriture »

(5) possesseur + possédé

a. àkúbə̌ ɛ̀Lɛ̀ àkúbɛ̀lɛ̀n
akouba pirogue « la pirogue d'akouba »
b. áƋɛ̀ ɛ̀cé áƋɛ̀cén
Adjè panier « le panier d'Adjè »
c. bɪ̌lé ɛ́Lɛ̀ bɪ̌lɛ̀lɛ́n
bilé pirogue « la pirogue de bilé »
d. bɪ̌lé àlɪɛ̀ bɪ̌láliɛ̀n
Bilé nourriture « la nourriture de bilé »
e. áƋɛ̀ ákɔ áƋákɔn
adjè poulet « le poulet de Adje »

Dans les exemples (4) et (5), l'élision se fait dans deux sens ; elle affecte V1. Mais dans un domaine syntaxique différent, les mêmes séquences de voyelles ne subissent pas l'élision comme l'illustre l'exemple suivant.

4.2.2- Domaine de non-application

La dissociation nucléaire est dépendante de certaines contraintes telles que la structure syllabique. Selon le type syllabique, il y a application ou non application de l'élision. Le phénomène de l'élision, en effet, se produit dans des conditions de structure syllabique plus complexe mais résiste lorsque la structure syllabique est moins complexe. La morphologie prosodique explique cela en termes de pied phonologique qui fait le rythme ou l'unité de réalisation du mot. C'est dire que des exceptions sont à mentionner. C'est le casde l 'agni sanwi.

(6) Nom+titre

a. bɪ̌lé àmílɛ̀ bɪ̌lé àmílɛ̀
bilé méchant « bilé, le méchant »
b. bɪ̌lé àbɔlɛ̀ bílé àbɔlɛ̀
bilé méchant « bilé, le méchant »
c. àkúbà ɛ̀tɛ́ àkúbà ɛ̀tɛ́
akouba vilaine « akouba, la vilaine »

(7) Nom+prenom

a. áƒɛ̀ èbí áƒɛ̀èbí
Adjé Ebi « Adjé Ebi »
b. kòfi àkúbặ kofiàkúbặ
Koffi akouba « koffi akouba »
c. âkú àlặ ákúàlặ
Akou alla « Akou alla »

Les phénomènes linguistiques relevés plus haut se retrouvent également dans des constructions syntaxiques plus complexes :

(8) a. bɛ̀ kặ èƒɥê bɛ̀ kặ éƒɥên
3pl compter poisson « ils comptent le poisson »
b. ákú à kɔ ákú â hɔ
Akou acc partir « akou est partie »

Au regard des différents domaines prosodiques, il importe de souligner qu'il y a élision dans les constructions possessives. Dans une construction à valeur qualificative, ces phénomènes ne se produisent pas.

4.3. Harmonie vocalique

L'harmonie vocalique est un phénomène bien présent dans un nombre important de langues tano, notamment en agni-sanvi (cf. Stewart, 1967 et Retord, 1970, 1980). L'harmonie vocalique se caractérise par l'accord des voyelles qu'il est convenu de ramener au phénomène articulatoire de la position soit avancée +ATR, soit -ATR de la base de la langue. En agni, l'harmonie vocalique se manifeste à plusieurs niveaux : morphèmes et monèmes. En néyo, elle ne prend en compte que l'aspect phonématique ou syllabique.

4.3.1- Harmonie vocalique dans les mots

Selon Swiggers (1986 : 177) :

« La description de l'harmonie vocalique constitue un des problèmes majeurs de la linguistique diverses (altalques, polynésiennes, amérindiennes, ...) font preuve d'une forte dépendance de ce micro-système à l'égard de la théorie linguistique qui sous-tend sa description. Evidemment, ce lien (de circularité) - que certains épistémologues ap-pellent un lien de T-théoricité, c'est-à-dire de dépendance à l'égard d'une théorie T - n'est pas un phénomène isolé, ni en linguistique, ni dans les sciences humaines en général, mais il convient de se demander s'il n'y a pas de contenu objectif à dégager des descriptions divergentes qui ont été proposées de l'harmonie vocalique dans le cadre de la phonologie générative , dans celui de la phonologie naturelle et dans celui de la phonologie auto segmentale .

Il nous semble qu'afin de dégager ce contenu objectif, il faut retourner à une description qui se réclame des principes de la linguistique structurale.

Une raison impérieuse nous semble être le fait que les phénomènes d'harmonie vocalique relèvent d'un domaine qui n'est malheureusement pas reconnu comme étant autonome par les théories phonologiques modernes: la morphophonologie· En effet, il est clair que pour décrire les faits turcs suivants, une distinction doit être faite entre
(1) le niveau phonologique
(2) le niveau morpho- phonologique
(3) le niveau morphologique. »
On distingue en agni-sanwi trois domaines, entre autres les noms communs, les noms propres et la suite préfixe-base-suffixe.
(9) Noms communs
+ATR
a. éko « crabe »
b. àbìlé « danse »
c. kùló « danse »
d.tìlé « tête »
e. nzùlé « eau »

-ATR
a. ákɔ « poule
b. ɛ̀nàlɛ́ « vache »
c. àlìɛ́ « nourriture
d. ɛ̀fɔ̀lɛ̀ « affaire »
e. ànɷmą̀ « vent »
f. kɔkɔkɛ «rouge»

On notera que ''a'' s'accorde soit avec les voyelles +ATR, soit avec les voyelles -ATR.
(10) Noms propres
a. bìlé « bilé » àƑɷbá « adjoba »
b. èbĭ « Ebi » áƑɛ̀ « Adjé »
c. kòfĩ « koffi » ɛ̀bą̀ « Eba »
d. kàsĭ « kasi » ɛ̀húmà « Ehouman »

(11) Préfixe-bases-suffixe
a. kɔ « partir » ɛhɔlɛ̀ « départ »
b. kúló « aimer » èhùló « amour »
c.sɛ́ « devnir fou » ɛ̀sɛ̀ « folie »
d.dí « manger » èlié « le fait de manger »
e.dá « se coucher » ɛ̀lálɛ̀ « le fait de se coucher »

4.3.2. Harmonie entre pronoms personnels et bases verbales

Il s'agit des pronoms :

(12) a. e - ɛ « tu »
b. o-ɔ « il »
c. je-jɛ « nous »
d. ɛ !mɔ-ɛ !mo « vous »
be-bɛ « ils »

(13) a. é di « tu mangeras »
ɛ́ kɔ « tu partiras »
b. ó té « il éclatera »
ɔ sɷ « il défrichera »
c. jé bísá « nous demanderons »
jɛ́ sísá « nous ramasserons »
d. ɛ ! mó fɛ̃ « vous souffrirez »
ɛ !mo dí « vous mangerez »
e. bé sí « ils pilerons » sílí « ils riront »

4.3.3. Harmonie vocalique entre bases verbales et objets

Les voyelles de certains verbes comme bo-bɔ 'casser', 'nettoyer' ou to-tɔ 'acheter', 'tomber' s'harmonisent avec celles des mots en contact. Il semble que cette possibilité n'existe pas dans d'autres dialectes agni.

(14) verbe + objet
a. tɔ àliɛ́ « achète de la nourriture »
b. tò èƊɥé « achète du poisson »
c. bɔ àliɛ́n « apprête la nourriture »
d. bò èƊɥén « nettoie le poisson »

Quelle conséquence il y a lieu de dégager de ce qui précède ?

Nous pouvons en définitive convenir avec Swiggers (1986 :180) qui, tirant l'analyse de sa description théorique, affirme à propos de l'harmonie vocalique que la transmission du trait n'a lieu que si le morphème suivant n'a pas de spécification pour le trait en question. Dans tous les autres cas, elle est bloquée. En outre, la transmission ne peut "sauter" un morphème intermédiaire. Elle se fait de façon progressive, d'un morphème à l'autre.

Parmi les avantages de cette analyse structurale de l'harmonie vocalique, il faut mentionner

(1) la reconnaissance d'un niveau morpho-phonologique qui permet d'aboutir à une économie beaucoup plus grande de la description ;

(2) la systématisation élégante des relations entre le niveau phonologique et le niveau morphologique dans les morphèmes grammaticaux ;

(3) une appréciation plus adéquate de l'harmonie vocalique, comme un processus de transmission de traits homologiques dans des zones de traits non spécifiés. II nous semble que la distinction entre traits spécifiés et traits non spécifiés est non seulement indispensable pour une description objective de l'harmonie vocalique, mais qu'elle pourrait également être très utile à d'autres niveaux de l'analyse linguistique.

4.3.4. Harmonie vocalique dans la restructuration syllabique lors de l'emprunt du néyo au français

Cette étude s'inscrit dans un projet de théorisation de la morphophonologie des langues Kru et fait suite à Kouamé Yao Emmanuel (2016), « Analyse de quelques aspects morphologiques du dida »in *Revue des Sciences Humaines du Bénin*, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (IMO-IRIKISI VOL. 8 N°1 et 2, 1er 2ème Semestre Juillet-décembre 2016, ISNN1840-6106, pp 211-217).

Situé dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire et à l'embouchure du fleuve Sassandra, le peuple néyo est venu s'installer du XVe au XIXe siècle. Aujourd'hui, avec un parler homogène dans toute la communauté, les néyo sont regroupés et répartis en trois cantons. Au cours de son évolution, le néyo a peut-être été amené à emprunter des mots à d'autres langues. Cette situation va engendrer des conséquences dans la langue première tant au niveau lexical, phonologique, syllabique qu'au plan sémantique. Les emprunts subissent des modifications segmentales. Ainsi le néyo, n'ayant pas le même système morphologique que le français, va substituer aux sons inconnus de sa langue des sons qui appartiennent à son système. Cet état de fait impose une suite de questionnements. En quoi l'emprunt consiste-t-il ? Pourquoi est-il une nécessité pour une langue ? Comment le néyo procède-t-il segmentalement, syllabiquement et morphologiquement en empruntant au français ?

Deroy (1956:18) définit l'emprunt comme une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté. Selon Kouamé (2014 :114-115), le lexique et le vocabulaire sont deux termes très souvent employés l'un pour l'autre. Or, il convient de les nuancer. C'est d'ailleurs à

juste titre que Rey (A) citant Wagner (R.L) affirme :

« Dans *son sens le plus général, le terme de lexique désigne l'ensemble des mots au moyen desquels les membres d'une communauté linguistique communiquent entre eux (…). Le lexique ainsi défini est une notion théorique. Dans la réalité, chaque individu ne sert que d'une partie restreinte du lexique. A ce niveau, le terme de vocabulaire désigne un domaine de lexique qui se prête à un inventaire et à une description. Quel que soit le vocabulaire envisagé, on a affaire à un ensemble de concept, délimité, analysable* ».[2]

Voir les choses de cette façon conduit à dire que le lexique et le vocabulaire posent un problème de théorie et de pratique. Le lexique comprend tous les mots de la langue. Chaque locuteur dispose en substance d'un nombre N de mots. Ces termes, il ne les connaît pas tous, pour les utiliser ou les employer. C'est un fonds lexical. Sorti de son dépôt, actualisé dans le discours, le lexique devient le vocabulaire. Cela atteste que de la théorie, on passe à la pratique. Concrètement, le vocabulaire représente le rapport entre le nombre de mots et leurs emplois ou usages. La formation morphologique, dans cette optique, est en étroite corrélation avec l'enrichissement du vocabulaire. Il s'agit de créer de nouveaux mots, soit par voie interne, soit par voie externe. La voie interne se fait par les ressources de la langue elle-même : dérivation, composition alors que la voie externe opère par des emprunts. L'emprunt, une nécessité pour toute langue, devient une réalité sociolinguistique qui justifie le contact des langues et des peuples au cours de leur évolution. Il est donc préférable de parler de lexique lorsqu'il s'agit de parler de la langue, de la communauté et de vocabulaire quand il est question de formes observées en discours, c'est-à-dire dans un texte ou une partie de discours actualisé dans un groupe social particulier.

Ce vocabulaire, nous le disions tantôt, se caractérise essentiellement par des emprunts, que Deroy[3] considère comme *« une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté »*. Ce phénomène est très productif dans les langues ivoiriennes en particulier le néyo.

Il y a donc nécessité pour une langue d'emprunter**.** Selon le dictionnaire de linguistique (2002), il y a emprunt linguistique quand un parler utilise et

---

[2] Rey (A), *la lexicologie,* Klincksieck, Paris, 1970

[3] Deroy (L), *L'emprunt linguistique,* éd. Les belles lettres, Paris, 1956

finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas. L'unité et le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts. L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues. Il se traduit d'une manière générale toutes les fois où un individu se sert totalement ou partiellement de deux parlers différents. Il est nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle (amélioration), ou bien au mépris dans lequel on tient l'une ou l'autre (péjoration).

Emprunter possède donc en substance la notion de besoin dans son champ sémique. L'emprunt linguistique participe de la nature-même des rapports qui se créent entre tel ou tel parler. On peut confirmer que les néologies étrangères (les emprunts) sont, une source d'enrichissement de la langue. Les emprunts pénètrent partout grâce aux moyens de communication qui s'améliorent de jour en jour. L'histoire, les rapports culturels, économiques et politiques jouent un grand rôle dans la construction et l'expansion des mots étrangers. L'emprunt exige des conditions d'enracinement dans la langue d'accueil. Une grande condition d'enracinement pourrait représenter la réception même dans la seconde langue. Le locuteur est lui aussi attiré par le nouveau, bien qu'il ignore quelques fois l'origine du mot étranger. L'originalité et le fait ou l'effet de mode pourraient justifier l'engouement du locuteur pour le nouveau mot. Une néologie est, à proprement parlé, une voie de sortie du système quotidien. Selon Nyamien (1985 : 108) :

« *Toute chose est soumise à un changement perpétuel. Cette évolution dynamique se retrouve non seulement dans la nature, mais aussi dans les institutions humaines. Si nous nous demandions en fait d'où provient ce changement, nous pourrions sans doute répondre qu'il s'agit d'un phénomène normal… parce que rien ne peut être statique. Témoin fidèle des mœurs, témoin fidèle de toute époque, la langue humaine va de l'avant avec la société. Voilà un truisme qu'il convient de répéter avec force* ».

Le domaine lexico-phonologique se présente comme lieu de prédilection des emprunts.

Le domaine lexical d'une langue, en effet, correspond à la culture du peuple qui la parle, c'est-à-dire à son environnement, à ses techniques, à ses croyances et à ses expériences du monde. Il est adapté au besoin de ses locuteurs. Cependant, lorsqu'une langue est en contact avec d'autres langues (étrangères ou voisines), il naît la présence d'autres notions nouvelles relatives aux nouveaux besoins de communication. Il s'agit notamment des

innovations techniques et technologiques, donc des réalités inexistantes dans la langue de départ. Ainsi, la langue fait recours à l'emprunt en tant que phénomène dynamique retenant le plus souvent l'attention des linguistes et des ethnologues. Selon DUMONT, P (1983.p144) « c'est la totalité du stock lexical d'origine étrangère qu'une langue peut présenter à l'observateur à un moment donné de son évolution ». En d'autres termes, c'est l'introduction d'un terme étranger dans un système linguistique. Dans la langue d'accueil, les mots empruntés seront calqués ou construits à l'aide de son système phonologique et morphologique. Un des procédés que suivent les emprunts pour s'intégrer à la langue baoulé est le calque. On dit qu'il y a calque linguistique quand, pour dénommer une notion ou un objet nouveaux, une langue A (le neyo, par exemple) traduit un mot appartenant à une langue B (le français par exemple) en un mot existant déjà dans la langue Le calque se distingue de l'emprunt proprement dit, où le terme étranger est intégré tel quel à la langue qui l'emprunte. Le calque se manifeste par la reproduction, au sens courant du terme, du mot ou du lexème « forme ». Entendons par là, selon la définition traditionnelle, l'étude de la forme ou de la formation du mot et du lexème par l'entremise des faits de dérivation, de composition ou préfixation et suffixation. Dans la linguistique moderne définie par le dictionnaire de linguistique (2002), la morphologie est la description des règles qui régissent la structure interne des mots et de la combinaison des règles de syntagme en phrase (morphosyntaxe).

Le français a une structure syllabique différente du níwɔlī. Quelle sera alors la structure syllabique des mots empruntés quand nous savons que la structure des emprunts n'est possible dans la langue emprunteuse.

Les mots, tout comme les êtres humains ou les êtres vivants sont en perpétuel mouvement c'est-à-dire qu'ils sont en commerce réciproque les uns avec les autres. Ils subissent des restrictions dans leurs formes au niveau phonétique, morphologique et phonologique. Les restrictions touchent également les traits sémiques des items empruntés au cours du commerce entre les mots d'une langue à une autre. Ainsi, les changements affectant soit la quantité des traits sémiques ou soit encore la qualité de traits d'un mot peut en passant d'une langue à un autre diminuer, augmenter ou engendrer une extension (ou une restriction) de sens. Enfin, c'est dire que tout mot est en perpétuel mouvement en changeant de corps ou de forme.

La description ici fait, bien entendu, appel à la théorie de la phonologie gouvernementale par rapport au français. On peut noter d'abord que l'harmonisation et le relâchement sont les manifestations du même procédé : le gouvernement nucléaire et ses contraintes au niveau de la voyelle nulle. Cette analyse évite la nécessité d'ordonner des règles de façons extrinsèque.

En définitive, l'harmonisation est repensée comme un processus de gouvernement au lieu d'un processus de propagation d'un trait négatif. Ceci est conforme à la notion de traits comme étant privatifs. Dans cette optique, une valeur négative ne peut jamais se propager. Il reste à préciser pourquoi, cependant, seules les voyelles hautes sont candidates au relâchement déclenché par le gouvernement, s'en tenant à Gauthier (2013) :

« *…Il est tout de même clair que l'élément vocalique I^+ est fort différent de A^+. Il se peut que l'inclusion de l'élément A^+ implique une propriété qui rend la voyelle plus stable qui n'a que l'élément I^+.* »

L'hypothèse est que le níwɔlī modifiera le mot emprunté si la structure n'est pas permise dans la langue (níwɔlī).

4.3.4.1. Les mots empruntés à syllabes ouvertes

Lorsque le níwɔlī, langue à syllabes ouvertes, emprunte un mot de la même structure, nous remarquons qu'aucun changement ne s'opère au plan syllabique. Ceci peut s'observer dans les exemples suivants :

Français	níwɔlī	
[buʒi]	[būzi]	« Bougie »
[ve]	[dīvɛ]	« Vin »

De ces exemples, nous pouvons faire ressortir la règle suivante : il n'y a pas de modification pour les emprunts à syllabe ouverte.

4.3.4.2. Les emprunts à syllabes fermées

Nous savons que le níwɔlī n'a pas de syllabe fermée et, quand elle emprunte les mots d'une telle structure, elle la modifie.

L'étude de la restructuration syllabique a permis d'observer des modifications telles que la transformation de la syllabe fermée en syllabe ouverte en níwɔlī par ajout d'une voyelle en finale de syllabe. Pour briser la voyelle fermée, le níwɔlī créera une voyelle épenthétique pour former une syllabe ouverte avec la syllabe fermée de l'emprunt.

Nous aurons alors une nouvelle structure CVCV. Soient les exemples suivants :

Français	Niwülï
« Jupe » ʒyp	Zípō
« Lampe » lãp	nápɛ

Il est important de signifier que le choix de la voyelle épenthétique finale répond à des critères d'harmonie vocalique.

L'harmonie vocalique est de rigueur dans cette langue. Nous avons l'harmonie d'atérité, ce qui signifie que les voyelles dans un mot sont soit toutes avancées [+ATR] soit non avancées [-ATR].

Français		níwɔlī
a) [+ATR] ---------- ► [+ATR]		
Exemples :		
« Juge »	ʒyʒ	zúzù
« Piqûre »	pikyr	pīcúru
b) [-ATR] ---------- ► [-ATR]		
Exemples :		
« Lame »	lam	lámī
« Veste »	**VɛSt**	vɛsī

La voyelle épenthétique permet la création d'une syllabe ouverte avant comme constituant l'attaque. La consonne se trouve, de fait, dans la queue de la syllabe fermée de l'emprunt. Il y a donc resyllabification.

Observons les représentations syllabiques :

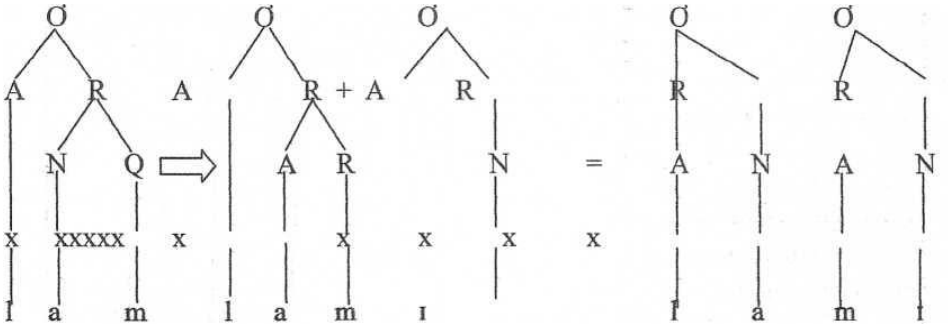

Le problème de morphologie se mue ainsi en un problème de phonologie au traitement ou à la compréhension aisée. En d'autres mots, on explique la morphologie en phonologie. Dès lors, il se dégage l'impérieuse nécessité de l'interface ou de la collaboration entre la morphologie et la phonologie dans la clarification des faits de langues (cf (2016), « *Interface entre morphologie et phonologie à travers l'élision et l'harmonie vocalique en agni-sanwi* », in Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara-Togo, N° 002, décembre 2016, ISNN : 2518-4237, pp367-379).

5.Analyse de la nasale syllabique : cas de l'éotilé et du baoulé

Les différentes modifications ont lieu dans la structure syllabique. L'analyse et les faits sont basés sur les travaux de Kaye et Lowestamn (1984) portant sur la théorie de la syllabe. Une syllabe comprend au minimum deux (2) constituants : une attaque et une rime.

Le constituant gauche est l'attaque et le constituant droit la rime.

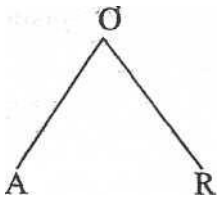

G représente une syllabe
A représente l'attaque
R représente la rime.

L'attaque et la rime peuvent se diviser en branches. Si la rime se divise en branches, alors le constituant de gauche est le noyau et celui de droite la queue (Monique Charrette : 1984).

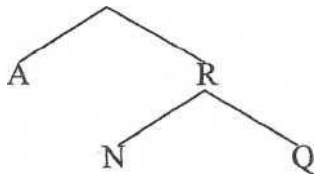

N représente le noyau
Q représente la queue.

Dans la représentation phonologique, les segments s'organisent en termes de constituant soit attaque (O, cf. *onset*) soit de rime (R). En fait, Charette (1991) précise que l'inclusion d'un niveau syllabique (σ) est redondante et n'est donc pas nécessaire dans la représentation. Ainsi, un mot est caractérisé par une suite (O R O R …). Les voyelles figurent dans le noyau (N) d'une rime. Une consonne peut se trouver soit dans l'attaque, soit ajoutée à une rime pour créer une rime complexe. En effet, la position « coda » en soi ne figure pas dans la théorie. La théorie de la phonologie du gouvernement veut que les procédés phonologiques soient exprimés en termes de relation de gouvernement (Morgan, 1993). Chaque position, dans la représentation, est en relation de gouvernement avec la position avoisinante. Pour assurer la légitimité d'un segment, le préalable de son gouvernement doit être établi. Dans cette optique, KLV (1985) définissent deux types de relations de gouvernement : le gouvernement à l'intérieur d'un constituant (dit gouvernement interne) et le gouvernement entre constituant (dit gouvernement externe).

Kouamé (2011) relève de l'étude que l'ensemble de ces noms forment leur pluriel par adjonction de la nasale syllabique, homorganique à la consonne initiale adjacente. Ceci est une généralité dans la majorité des langues kwa. Toutefois, ces groupes de noms se distinguent les uns des autres par leurs structures internes. Nous convenons ici de clarifier le processus de formation du pluriel pour chaque type de noms.

5.1. Les noms à consonne initiale charmée

La formation du pluriel des noms à consonne initiale charmée obéit au principe d'adjonction de la nasale syllabique /N/ à la consonne adjacente. Cette consonne adjacente est toujours charmée. En phonologie générative, les « consonnes charmées » désignent l'ensemble des consonnes qui comportent dans leurs matrices, un « opérateur de charme » qui désigne soit le ton bas [L⁻] soit le ton haut [H⁻]. Suivant cette définition, les consonnes ci-après seront analysées comme des consonnes comportant un opérateur de charme : [p, b, f, s, z, v, t, d, c, J, ʃ, 3, k, kp, h, …. +. La suite de notre analyse s'attellera à déceler le processus de formation du pluriel de ce type de noms par adjonction de la nasale syllabique /N/ à la consonne initiale /C/ charmée. Mel

(1994) définit la nasale syllabique comme une attaque nasale suivie d'un noyau vide. Il la représente de façon suivante :

A N

X X
[N]

Nous allons appliquer cette configuration pour comprendre le mécanisme de formation du pluriel. Pour ce faire, il importe de nous appuyer sur le mot *m`bènà* « frontières» dont nous nous proposons de représenter la structure sous-jacente ci-dessous :

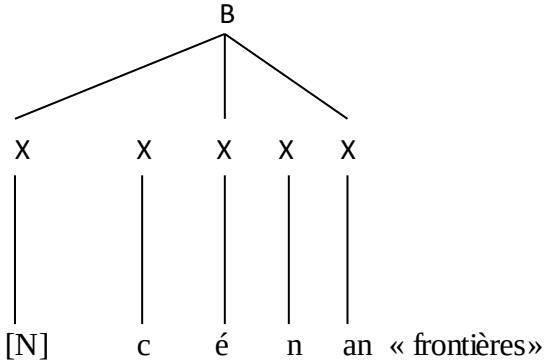

Au-delà de cette représentation, nous voulons connaître le mécanisme par lequel l'on arrive à formaliser la nasale *m+ reconnue comme les marques du pluriel.

Pour répondre à cette question, nous nous appuierons sur l'hypothèse de Mel qui stipule que « les séquences homorganiques [nasale + consonne] sont soumises à un gouvernement interconstitutionnel précisément au niveau des attaques appartenant à des syllabes adjacentes. » La représentation qui en découle est celle proposée de la manière qui suit :

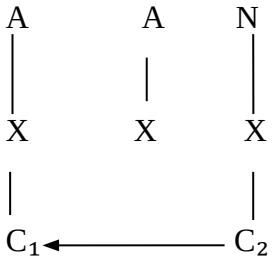

Dans la configuration que voilà, la position c_2 qui représente une consonne charmée exerce sa contrainte sur la position C_1 (la nasale syllabique) en

exigeant qu'elle lui soit phonétiquement homorganique. Le processus pour la dérivation des nasales bilabiales [m] se fera de la façon suivante. La consonne [b] qui est en position C_2 exerceront leur gouvernement sur *N+ de manière à ne pas permettre au noyau vide d'être segmentalement accessible :

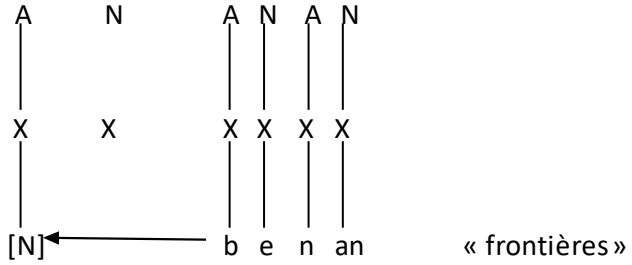

En remplaçant la consonne [b] par les éléments de sa matrice et si nous admettons qu'en structure sous-jacente, la nasale [N] a les traits de [n], alors la dérivation de la nasale bilabiale [m] sous le gouvernement de [b]] se fera conformément à la représentation ci-après :

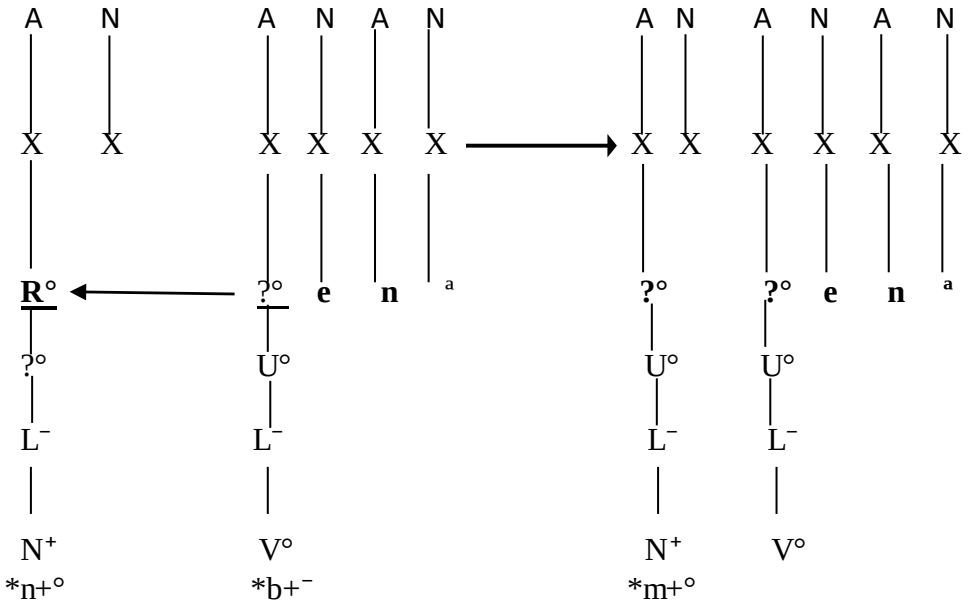

5.2. Les noms à voyelle initiale suivie de consonne charmée

À l'instar du pluriel des noms à consonne initiale charmée, le pluriel des noms à voyelle initiale est également construit par adjonction de la nasale

syllabique /N/ au nom qui reçoit la marque du pluriel. Les exemples suivants illustrent ces propos :

[èkàbò] « Dépense »	[`**ŋ**kàbò] « dépenses »
[ôswɛ́] « Civette »	[`**n**ôswɛ́] « civettes »
[èbjin] « Chaise »	[`nèbjin] « chaises »

De l'observation de ces données, il ressort que dans le processus de formation du pluriel, les noms perdent la voyelle initiale au profit de la voyelle nasale syllabique qui s'homorganise avec la consonne adjacente. Cette observation invite à comprendre le phénomène par lequel la voyelle initiale s'amuït pour permettre à la nasale syllabique /N/ d'être adjacente à la consonne. Pour étayer notre propos, nous allons faire allusion aux mots [èkàbò, `**n**kàbò] « dépenses » et [ôswɛ́, `**n**ôswɛ́] « civettes »). Émettons l'hypothèse que ces mots à voyelle initiale ont une position attaque vide. En témoigne l'exemple suivant :

A N

X X

V

Cette représentation permet de donner les structures sous-jacentes de [èkàbò] et de [ôswɛ́] de la façon suivante :

A N A N A N

X X X X X X

è k à b ò

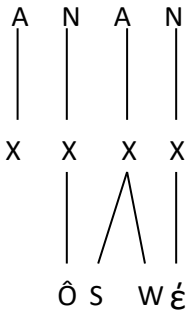

En adjoignant la nasale syllabique, marque du pluriel, nous devrions à priori avoir les représentations que voici :

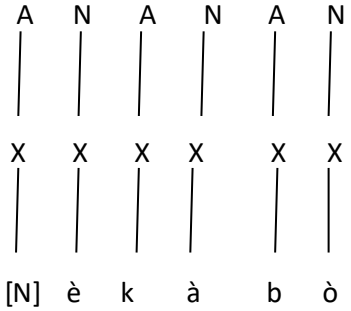

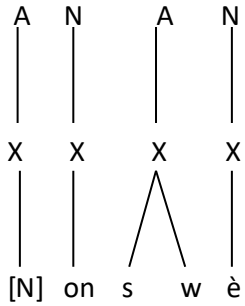

Ces représentations ci-dessus indiquées ne sont pas celles qui sont attestées dans la langue. Les formes attestées sont [`**ŋ**kàbò] et [`**n**ôswɛ́]. En réalité, dans le cas d'un gouvernement interconstitutionnel, il est fait obligation à la position C_2 c'est-à-dire *k+ et *s+ d'imposer à la nasale /N/, un gouvernement qui soit assez fort de façon à rendre la position nucléaire intermédiaire invisible. Ceci permet au noyau de se dissocier de sa position squelettale ; lui permettant ainsi d'être vide comme illustré ci-dessous :

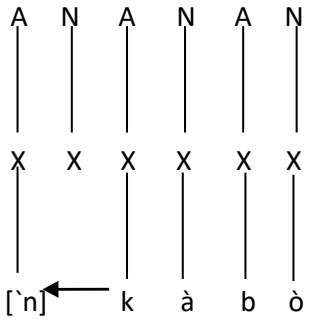

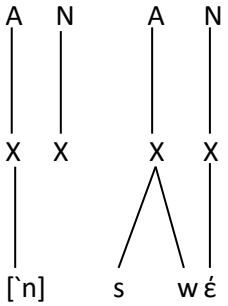

Ces configurations sont licites parce qu'acceptées par les locuteurs d'adioukrou. En réalité, l'élision vocalique est provoquée par la manifestation de la nasale syllabique, admise comme marque du pluriel. Cette nasale syllabique, emprunte à la consonne adjacente son élément tête c'est- à-dire le lieu d'articulation.

5.3. Les noms à voyelle initiale suivie de consonne non charmée

La formation du pluriel des noms à voyelle initiale suivie de consonne non charmée est identique à celle des noms ci-dessus mentionnées. En effet, l'on obtient le pluriel par la nasale syllabique /N/ qui reçoit la marque du pluriel. Le résultat de cette adjonction est celui attesté plus haut dans les exemples ici:

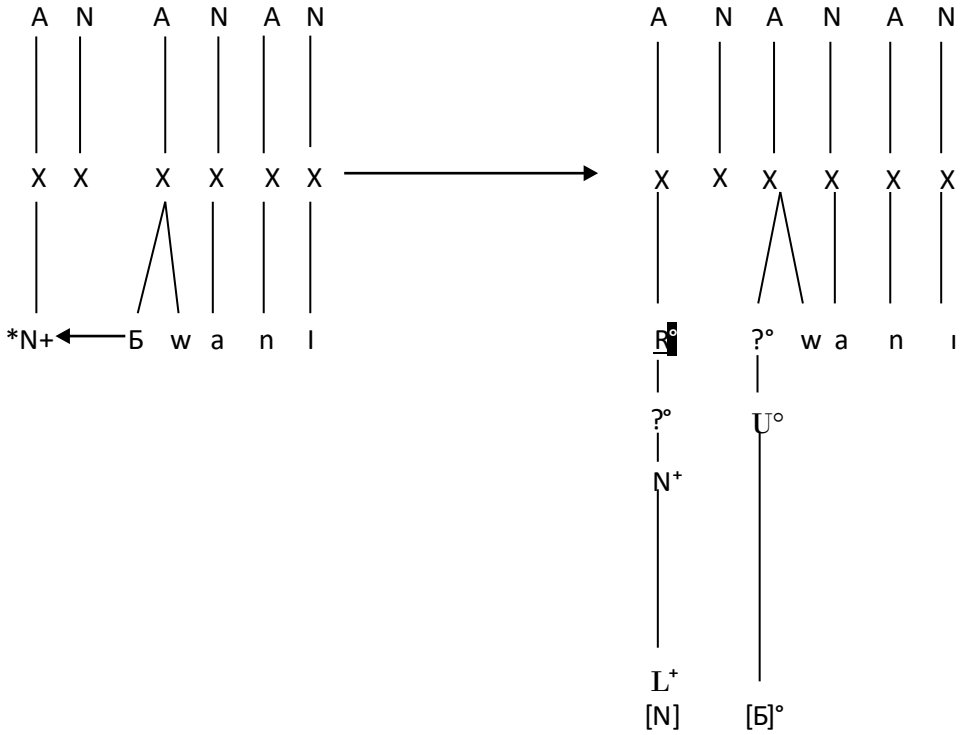

[εБwàní] «moutons » [m`mwàní] =[`mwaní] = « moutons »

[èjikð] « Poulet » [`nníkð] = [`níkð] « poulets »

Dans les exemples que voilà, le processus de formation du pluriel respecte la règle d'adjonction de la nasale syllabique /N/ au mot. Cette adjonction engendre une suite de phénomènes phonologiques. Selon la théorie autosegmentale, les segments sans charme comme les sonantes (semivoyelles, glides, ingressives, nasales) sont incapables d'exercer un gouvernement entres les segments sans charme. *Cette clause stipule qu'un segment sans charme peut gouverner un autre segment sans charme à*

condition que le segment gouverneur soit élémentairement plus complexe que le segment gouverné.

Concrètement, comment arrive-t-on à dériver les formes plurielles [m`mwàní] ou [`mwaní] « moutons » de la forme du mot [ɛБwàní] « mouton » ?

Dans la première approche de la formation du pluriel, la langue fait obligation à la consonne C_2 (la sonante) d'exercer sur la nasale /N/, un gouvernement qui soit assez fort pour annihiler la position nucléaire intermédiaire En se retrouvant dans la position de C_2, la sonante est en principe dans une position de gouverneur. De ce fait, elle est obligée de céder à la nasale qui est dans une position adjacente, son élément tête. Ce que nous illustrons par la représentation) étant entendu que /N/ a les traits de [n]. De fait, la sonante [Б] ° est élémentairement moins complexe que la nasale [n] °. Elle cède certes son élément tête à la nasale lui permettant de lui être phonétiquement homorganique, mais en réalité l'ingressive est incapable de gouverner la nasale au motif qu'elle est moins complexe que cette dernière. Pour être dotée des pleins pouvoirs de gouverneur, l'ingressive est obligée de faire un « arrangement de circonstance » avec la nasale. Dans cet arrangement, l'ingressive *Б] ° cède, à la nasale *m+ , son élément tête et emprunte à cette dernière les éléments $[L]^-$ et $*N+^+$. La langue, au nom du principe de l'économie linguistique, choisit dans la plupart des cas de supprimer la position nasale C_2 au profit de C_1. Toutefois, nous rappelons que certains mots dérogent à cette règle d'amuïssement.

Si le cas de l'éotilé est une complexité inouïe, cela n'est pas tout à fait celui du cas du baoulé. Nous avons :

a. *kαci* « échanger » *ǹ-kaci-ɛ̌* *[ŋ̀-gàcj-ɛ̌]* « échange »

kpαci « fendre » *ǹ-kpaci-ɛ̌* *[ŋ̀-gbàcj-ɛ̌]* « rhumatisme »

b. *kale* « dire au revoir » *ǹ-kale-ɛ̌* *[ŋ̀-gàlj-ɛ̌]* « au revoir »

c . *sonɟi* « couler » *ǹ-sonɟi-ɛ̌* *[ǹ-zònɟj-ɛ̌]* « diarrhée »

Comment élucider le phénomène de palatalisation en *[j]* de la voyelle *[i]* en (a) et (c) ; et de la voyelle *[e]* à la finale des bases verbales ? Cette préoccupation serait facile à trancher si nous recourons à la phonologie non-linéaire. Focalisons-nous sur l'exemple *[ŋ̀-gàcj -ɛ̌]* « échanger » en (a). Nous admettons, par hypothèse, une interprétation dissyllabique du signe *cj-ɛ̌* à

l'intérieur de la suite générée par dérivation. Le problème morphologique se mute ainsi en un problème phonologique (au traitement plus aisé). On explique, en quelque sorte, la morphologie en phonologie :

a. Représentation lexicale

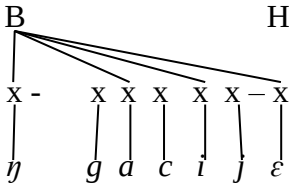

b. Élision de la voyelle *[i]* et amuïssement tonal

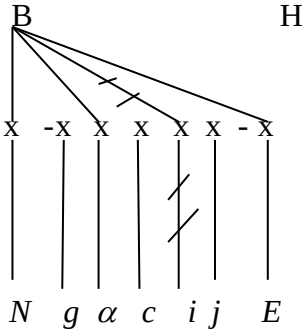

Nous considérons en vertu de la théorie l'existence des diphtongues légères, en n'zikpli. A ce propos, nous adoptons la séquence de segments [CC] comme associés à un même point squelettal. Autrement dit, [CC] serait illicite en attaque branchante[4]. Nous avons par conséquent la visualisation que voici :

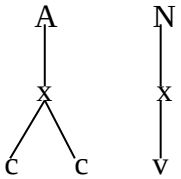

Aussi est-il fondé de dériver (b) de la façon qui suit :

1. Une attaque branchante est une attaque associée à deux positions squelettales.

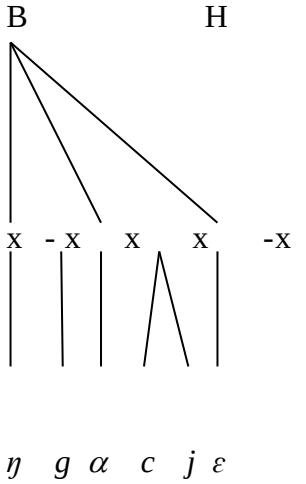

[ŋ̀-gàcj-ɛ̀] n'est pas autorisée. Il nous est donc impératif de réassocier le ton H flottant au phonème porteur de ton le plus à droite.

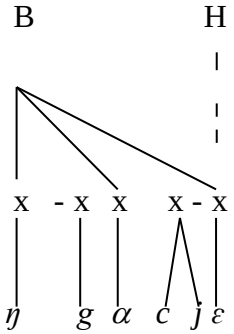

[ŋ̀-gàcj-ɛ̌] « échange ».

Conclusion

Nous retenons que les différentes théories, quoique séparées les unes des autres dans le temps, l'espace et le milieu ambiant n'entretiennent pas de relation tranchée. Elles empruntent les unes aux autres malgré leur stratégie d'analyse du mot et du lexique apparemment divergents. Elles convergent au niveau de leur effet et de leur objet. Le cadre lexico-morphologique et phonologique témoigne en cela de la richesse inouïe de ces domaines de recherche. Dans « **Analyse morphotonale du Gouro, langue mandé sud de Côte d'Ivoire** », Revue scientifique de Littératures, langues et sciences humaines, Université Alassane Ouattara de Bouaké, N° 019B-Décembre 2014, ISSN 1991-8666, pp.15-20, l'objectif fixé par Kouamé est de relever les différents types morphotonèmes et les lois de combinaisons tonales et les contraintes tonales, sous l'éclairage des préceptes et enseignements de la phonologie générative autosegmentale, la morphologie prosodique et la théorie de l'optimalité (TO). La notion de syllabe implique celle de pied phonologique ; et par extension, la notion de mot phonologique. De fait, la construction de pieds phonologiques opère selon la quantité de syllabes dans l'énoncé. Si cette quantité est paire, les pieds qui en découlent sont binaires, ce qui est habituellement le cas. Dans le cas de l'anglais, la dernière syllabe est souvent ignorée lors de l'analyse accentuelle (cf. projet de recherche de Kouamé interface entre morphologie et phonologie à travers l'élision et l'harmonie vocalique en agni-sanwi). L'accent du pied vient directement de la notion des syllabes fortes et faibles. Le pied phonologique contient souvent des syllabes fortes et des syllabes faibles qui s'intercalent afin que la prosodie monte et descende.

Pour ce qui est du mot phonologique, il sert à regrouper les pieds. Cependant, son rôle est aussi d'intégrer des informations morphologiques à l'ensemble. Comme il s'agit très souvent d'un mot tout court, il pourrait sembler inutile, mais son utilité est de séparer des frontières de mots pour les langues qui ne permettent pas le partage des syllabes entre eux. Dans les langues rythmiques accentuées, l'accent primaire d'un énoncé se trouve au niveau de ce mot phonologique (Goldsmith, 1990). Les accents de la dernière syllabe et des pieds sont pris en compte dans l'analyse de l'ensemble. Un

exemple des trois principes phonologiques s'observe de la façon qui suit (cf. Nadine Mc Carry et Amanda Zarnowski, 2007 : 72) :

A. 〔in〕 〔tro〕 〔duc〕 〔tion〕 (niveau syllabique)

B. 〔 X 〕 〔 X 〕 (niveau du pied)

C. 〔 X 〕 (niveau du mot phonologique).

Les tonèmes ascendant et descendant tirent leur statut phonologique en Gouro des processus de la chute d'une consonne médiane (ou de plusieurs consonnes médianes), avec maintien de ces tons autrefois variantes phonétiques des tons phonétiques haut et bas. Ces phénomènes induisent une interaction entre tons et dissociations vocaliques. Les mots à deux syllabes (ou plus) font subir un changement tonal aux deux premières syllabes dans certains contextes grammaticaux :

-Les tons des deux syllabes deviennent bas.

-Le ton de la deuxième syllabe devient bas (ou reste bas dans le cas d'un ton lexical) tandis que le ton de la première syllabe s'assimile au dernier ton uni de la dernière syllabe du mot précédent.

La contrainte de l'optimalité intervient pour poser la notion de pied (phonologique) qui sous-entend la contrainte sémantique (cf. Kouamé, 2010) et la question du ton moyen par rapport aux tons haut et bas en Gouro. Le ton moyen est la réalisation haute après consonne sonore forte et la réalisation du ton bas après toutes les autres consonnes. L'explication fournie, en faveur de ce fait morphotonologique ou morphophonologique, est que les consonnes sonores fortes portent intrinsèquement un ton bas qui abaisse d'un cran les tons hauts des formes dissyllabiques dont elles constituent l'initiale. À l'opposé, les autres consonnes sont dotées d'un ton haut qui relève d'un niveau les tons bas des syllabes dont elles constituent l'initiale.

Bibliographie

ADOU A.G, 2014, « L'harmonie vocalique dans les constructions verbales en agni ano, en agni indenié, langue kua de Côte d'Ivoire », dans *LTML*, numéro 11, décembre, Université Felix Houphouët Boigny de Cocody.

AHOUA, F., 1987, « two current phonetic Models in Intonation Analysis ». Unpublished ms.

BOTA, G., 2002. *Some Aspects of Bono phonology: An Autosegmental Analysis*. M. Phil Dissertation, Department of Linguistics, University of Ghana, Lego.

BROUSSEAU, A-M., 1990, « Panorama de la morphologie du fongbé », in *The journal of West African Languages*, Volume xxnumber 1, PP.27-44.

BURMEISTER, J.L. (1976). A comparaison of variable nouns in Anyi-sanvi and N'zema. In *Annales de l'Université d'Abidjan*. Abidjan : Université Nationale de Côte d'ivoire.

BURMEISTER, J.L. (1982). L'Agni. In : *Atlas des langues, kwa de Côte d'ivoire.* Ed par G.Hérault. Abidjan: ILA Cambridge, Mass.: MIT Press.

CARTERON, M., 1992, *Grammaire baoulé*, Bouaké.

CARVALHO, J. BRANDAO DE 1993, « Phonologie tridimensionnelle des particules et harmonie vocalique ». *De natural Sonorum*, ed. B. Lasks & M. Plénat, 6-100. Paris : Presses Universitaires de Vincennes.

CAUMMAUETH, R, E 1986, « Etude linguistique de la toponymie et des emprunts du baoulé à quelques langues Européennes et Africaines », Mémoire de maîtrise, Université FHB Cocody, Abidjan.

CHARRETTE, M, 1984, Analyse phonologique des emprunts en Dida de Niakossé , in *Revue Québécoise de linguistique* vol 14, N°l, pp 87-111.

CHOMSKY, Noam, and Morris Halle. 1968. *The Sound Pattern of English*. New York: Harper & Row.

CHARETTE, M. 1991. *Conditions on phonological government*. Cambridge: Cambridge University Press

CINQUE, G., 1999. « Adverbs and Functional Heads : A crosslinguistic perspective ». (*Oxford Studies in Comparative Syntax*) New York & Oxford: Oxford University Press.

CLEMENTS, G.N. & KEYSER, S.J., 1981, « A three-tiered theory of the syllable ». Cambridge, Mass.: MIT Centre for cognitive Science. Occasional paper 19.
CLEMENTS, G.N., 1993, « Lieu d'articulation des consonnes et des voyelles :une théorie unifiée. Architecture des représentations phonologiques », ed. B. Laks & A. Rialland, 101-145. Paris : CNRS
CREISSELS, D. et KOUADIO N., 1977, *Description phonologique et grammaticale d'un parler baoulé,* Université d'Abidjan, ILA.
CYRAN, E., 1994, *Vocalic elements in phonology*. A study in Munster Irish. Doctoral diss., University of Lublin.
DELAFOSSE, A. (1901). *Essai de manuel de la langue agni*. Paris.
DELL, F. 1973. *Les règles et les sons : introduction à la phonologie générative*. Paris : Hermann.
DEMBA, P, 2000, Les emprunts lexicaux Peuls au Français : Analyse linguistique et sociolinguistique à partir du journal Kabaaru in *Nordic journal of Africanstudies* 9 (3) : 133- 151.
DOWING, L., 1997 a, « Correspondance effets in Siswati reduplication », *Studies in Linguistics Sciences* 25.1:17-35.
DUBOIS, J, 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Larousse 13 Bordas 514 p.
DUBOIS, J., 1994, *Dictionnaire de linguistique et des Sciences du langage*. Ed. Seuil. Paris.
DUMAS, D., 1978, « Phonologie des réductions vocaliques en français québécois ». Doctoral dissertation, University of Montreal.
DUMAS, D. 1981. Structure de la diphtongaison québécoise. *Canadian Journal of Linguistics, 26*, 1-61.
DURAND, J, and Lyche, Chantal. 2004. Structure et variation dans les systems vocaliques du français. In *Variation et francophonie,* ed. Carol Sanders, Aidan Coveney, & Marie-Anne Hintze, 217-240. Paris: L'Harmattan.
FARACLAS, N., and KAY, W., 1984 « Assimilation, Dissimilation and Fusion: Vowel », in *Journal of African Languages and Linguistics,* 6, PP.1-18.
Otto H-W .,1990 , Cours de Linguistique générale, Edition critique par UDOLF ENGLER, Tome 2 : appendice, notes de F.de Saussure sur la Linguistique générale, reproduction de l'Edition originale. S6FR-6TO-P4PN.
GAUTHIER, P, 2013, « Une analyse des voyelles hautes en français Laurentien : la phonologie du gouvernement », in *Actes du congrès annuel de l'association canadienne de linguistique,* Université Western Ontario
GOLDSMITH, J. A., 1990, *Autosegmental & metrical phonology*. Oxford and Cambridge, Mass.: Blackwell.

GRAH, C, 1983, « Approche systématique de nlwôli (langue Kru Côte d'ivoire) », Thèse de doctorat de 3e cycle, université de la sorbonne nouvelle Paris III.
GRIMES, B f, 2000, *Ethnologue volume I, Languages of the world*, SIL International Dallas, Texas (USA) 855 p 84.
HALLE, M. & VERGNAUD, J.-R., 1980, «Three dimensional phonology ». *Journal of linguistic research 1*, 83-105.
HERAULT, G. (1982), *Atlas des langues kwa de Côte d'Ivoire*. Abidjan: ILA ACCT. Tome l et
KAYE, Jonathan, Jean Lowenstamm, and Jean-Roger Vergnaud. 1990. Constituent structure and government phonology. *Phonology*, 193-231.
KAYE, Jonathan, Jean Lowenstamm, Jean Roger. Vergnaud J, 1985. *The international structure of phonological element: a theory of charm and govemement phonology year* book vol 2 pp 305- 328.
KOSSONOU Théodore et Emma Datté (2010), « Modification morphophologique des emprunts du koulango aux langues indo-européennes in la revue ivoirienne de langues étrangères ».
KOSSONOU Théodore et Emma Datté (2010), « Modification morphophologique des emprunts du koulango aux langues indo-européennes in la revue ivoirienne de langues étrangères ».
KOUAME, Y. E, 2004, « Morphologie nominale et verbale du n'zikpli, parer baoulé de la S/P de Didiévi », thèse de doctorat unique, ILA, Abidjan.400p.
KOUAME, Y.E, 2006, « Morphophonologie du baoulé n'zikpli » in *Morphophonologie des langues kwa, Revue Rudiger koppe verlag*, ISBN 978-3-89645-545-1, « Morphophonologie du baoulé n'zikpli », pp.215-242, édition AHOUA Firmin et LEBEN R. William
KOUAME, Y.E, 2010, « Analyse de l'élision vocalique dans la réduplication nominale en baoulé n'zikpli », dans *Laboratoire des Théorie et modèles Linguistiques*, numéro 6, Université de cocody,pp 1-15.
KOUAME Y.E 2011, « Les pronoms de l'agni : une étude syntaxique fondée sur le liage » dans Revue en ligne *Sudlangues* numéro 16, décembre 2011, Dakar Fan, PP138-155.
KOUAME.Y. E, (2014), « Vocabulaire du français parlé par les travailleurs des gares routières d'Abidjan », in *SAFARA : Revue Internationale de langue, littérature et cultures*, Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal), PP.113-130.
KOUAME Y.E, 2015« La morphologie des idéophones en baoulé, langue kwa », *Revue du groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires*, Université Gaston Berger de Saint-Louis, N°19 Janvier 2015, ISSN 0850-5543, pp.21-33

KOUAMÉ Y.E (2016) « Phonologie et morphologie du baoulé : Analyse générative », in *Revue Scientifique de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (ÉTUDES SAHÉLIENNES),* université Abdou Moumouni de Niamey(Niger) N°10, octobre 2016, ISSN 1859-5065, pp 1355-1379.

KOUAMÉ Y. E (2016), « Analyse de quelques aspects morphologiques du dida »in *Revue des Sciences Humaines du Bénin*, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (IMO-IRIKISI VOL. 8 N°1 et 2,1er 2ème Semestre Juillet-décembre 2016, ISNN1840-6106, pp 211-217

KOUAMÉ Y.E (2016), « Interface entre morphologie et phonologie à travers l'élision et l'harmonie vocalique en agni-sanwi », in *Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société, Faculté des Lettre et Sciences Humaines*, Université de Kara-Togo, N° 002, décembre 2016, ISNN : 2518-4237, pp367-379.

LEBEN, W., 1978, "Suprasegmental Phonology MIT dissertation". Published by Garland Publishing Inc., N.Y.

LEBEN, W., R. and AHOUA, F., 1997, « Prosodic domains in Baule tonology », in *Phonology* 14, Printed in the United Kingdom, Cambridge University Press, PP.113-132.

McLaughlin, Anne, 1986, « Une (autre) analyse de la distribution des voyelles hautes en français montréalais ». *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée, 5*(4), 21-60.

MORGAN, D.,1993, « Vowel harmony, syllable structure, and the causative extension in Lobala: A governement phonology account ». *Journal of West African Languages*, 41-63.

NADEN, A.J., 1997, « Typology of Descriptive adjectives in Language, particularly in Mampruli ». Unpublished MS [A version was presented as paper to Colloquim, Afrikanistik I, Univ. of Bayrenth].

NEWMAN, P., 1986, « Reduplicated Nouns in Hausa », in *Journal of African Languages*, Volume 8, PP.115-132.

PLENAT, M., 1997, « Analyse morphophonologique d'un corpus d'adjectifs dérivés en –esque ». *Journal of French Language Studies*, PP.163-179.

POLIQUIN, G. 2006. Canadian French Vowel Harmony. Doctoral dissertation, Harvard University.

PULLEYBLANK, D., 1986, *Tone in lexical phonology, A revision of thesis* (Ph. D.), Massachussetts Institute of Technology.

QUAIREAU, A., 1981, *Règles tonales en anyi et en baoulé*, Nancy.

REIGHARD, J. 1986. Une analyse concrète du système vocalique du français montréalais. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée, 5*(4), 281-308.

RETORD, G. (1970), « L'Agni, Variété dialectale sanvi : Analyses tomographiques phonologiques », *Documents*, Abidjan : ILA.
RETORD, G. (1980), « Etude radiocinématographie des articulations de l'agni-sanvi ». Thèse de Doctorat d'Etat. Université de Lille III.
SANTERRE, Laurent, 1976, « Voyelles et consonnes du français québécois populaire. » In *Actes du colloque Identité culturelle et francophonie dans les Amériques* 1974, ed. Emile Snyder and Albert Valdman, 21-36, University of Indiana, Bloomington.
SWIGGERS P et Van der Fynde L. K, 1986, *L'harmonie vocalique : Remarque descriptives et théoriques*, revije.ff.uni-lj.si/linguistica/article/download/4668/4372, 4 P.tome 2.
TYMYAN, J., 1979: "A discourse-based grammar of baule: The Kode dialect", Ph. D, New York.

Table des matières

Remerciements…….....p4
Sommaire……...p5
Conventions d'écriture et abréviations…….…… ...p6
Introduction…… …….. p7
1.Théories de la phonologie générative…….....p16
1.1. La théorie autosegmentale……..p16
1.2. La phonologie lexicale ou l'hypothèse lexicaliste
(Pulleyblank 1986)…… ……p18
1.3. La phonologie générative……..……p20
2.La dérivation nominale et faits phonologiques……..……p22
2.1. Le downdrift et le downstep la
réduplication nominale……..……..p23
2.2. Montée tonale et descente tonale en agni-djuablin dans la
réduplication verbale et nominale……p27
2.3. Exemple de la phonologie non-linéaire en baoulé…….…..p33
2.3.1. Analyse morphotonale des onomatopées……..p33
2.3.2. Réduplication de la base a tons BH……p35
2.3.3. Contraintes et prédictions dans la réduplication adjectivale
(Kouamé 2006)……. ……p36
2.4. Etude segmentale et suprasegmentale : cas de l'adjukru……..……p37
2.4.1. La combinaison syllabique manifestant l'élision……..……p39
2.4.2. Combinaison manifestant la propagation tonale…….……..p39
2.4.3. La chute segmentale à la frontière des mots adjukru ……..……p40
2.4.4. Emergence des phénomènes morphophonologiques…….……p41
3.Tonologie, élision vocalique, optimalité et harmonie vocalique……..p45
3.1. Tonologie, élision vocalique et optimalité……p45
3.1.1. Réassociation du ton H flottant suite à l'élision de la voyelle
en finale de la base originelle……p47
3.1.2. Réduplication des bases à tons BBBH……..p48
3.1.3. Réduplication des bases à tons BBHB……..p50
3.1.4. Réassociation du ton B flottant suite à l'élision de
la voyelle à l'initiale de base copiée……..…p51

4.Elision vocalique, optimalité et harmonie vocalique……p52
4.1. Modèle de description théorique……p53
4.1.1. Au niveau de l'élision vocalique……p53
4.1.2. Au niveau de l'harmonie vocalique ……..p55
4.2. L'élision vocalique……...p56
4.2.1 Domaines d'application……..p56
4.2.2- Domaine de non-application……p58
4.3. Harmonie vocalique……p59
4.3.1. Harmonie vocalique dans les mots ……...p59
4.3.2. Harmonie entre pronoms personnels et bases verbales ……p60
4.3.3. Harmonie vocalique entre bases verbales et objets……...p61
4.3.4. Harmonie vocalique dans la restructuration syllabique lors de l'emprunt du néyo au français……...p61
4.3.4.1. Les mots empruntés à syllabes ouvertes……p65
4.3.4.2. Les emprunts à syllabes fermées……p66
5.Analyse de de la nasale syllabique : cas de l'éotilé et du baoulé……...p68
5.1. Les noms à consonnes initiale charmé ……p69
5.2.Les noms à voyelle initiale suivie de consonne charmée. ……..p71
5.3. Les noms à voyelle initiale suivie de consonne non charmée. ……..p74
Conclusion……..p79
Bibliographie…….. p80

KOUAME Yao Emmanuel est Maître de Conférences, morphologue, phonologue et syntacticien générativiste au Département des Sciences du Langage de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody. Il a travaillé pendant deux ans dans le projet comparatif des langues KWA (*ns7BR-951478*) piloté par le phonologue Williams LEBEN de l'Université Stanford.

9782919336241
TEC-IT.COM